

PAUVRE(S) DANS LE DISCOURS DE LA BANQUE MONDIALE. PROPOSITION D'ANALYSE SÉMANTICO-DISCURSIVE

MICHELE PORDEUS RIBEIRO

CLESTHIA – AXE SENS ET DISCOURS (UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3)

DIÁLOGO (UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO / CNPQ)

michelepordeus@hotmail.fr

Citation: Ribeiro, Michele Pordeus (2024) “*Pauvre(s)* dans le discours de la Banque mondiale. Proposition d’analyse sémantico-discursive”, in Sylvie Chraïbi et Michele Pordeus Ribeiro (éds.) *Dire la pauvreté : situer, signifier, imaginer*, *mediAzioni* 40: A79-A113, <https://doi.org/10.6092/issn.1974-4382/19272>, ISSN 1974-4382.

Abstract: This article examines the use of the word *pauvre(s)* (*poor(s)*) in a corpus of World Bank reports dedicated to the theme of poverty through its functioning in co-text. The data analysis showed that the form *pauvre(s)* appears mainly in plural definite noun phrases (*les pauvres/the poor*), which leads to the conclusion that the individuals referred to by this word are apprehended in a homogenised category. Used in this classificatory dimension, the word presents three main semantic traits: the poor, defined by their state of deprivation and difficulties, require help and protection from institutional entities (*charitable* trait); they are apprehended through economic reasoning characterized by a specialized vocabulary and the frequent use of numbers (*technical* trait); and finally, they are caught up in a rhetoric that aims to promote development through the sharing of prosperity worldwide (the *consensual* trait).

Keywords: discourse analysis; semantics; World Bank reports; *pauvre(s)*; poverty.

Introduction

Créée en 1944 lors de la conférence de Bretton Woods, qui a eu lieu dans le New Hampshire, aux États-Unis, la Banque mondiale avait pour objectif initial d'aider financièrement à la reconstruction des pays européens après la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'aide à la « reconstruction » a, par la suite, été supplantée par l'aide au « développement » : la Banque mondiale s'est alors donné la mission d'aider les pays les plus *pauvres* à financer et à mettre en place des politiques de développement en leur allouant des prêts.

Dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1978, le premier numéro de la série, la thématique de la lutte contre la pauvreté est explicitement abordée, en lien avec la nécessité d'augmenter la croissance économique. R. S. McNamara, président de cette institution entre 1968 et 1981, déclare, dans l'avant-propos de ce texte, que la condition de vie des personnes en situation de pauvreté absolue « échappe à toute définition raisonnable de la dignité humaine » (RDM 1978 : i).

Mais c'est seulement à la fin des années 1990 que la question de la pauvreté devient centrale dans les politiques de cette institution bancaire. De fait, en 1999, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international lancent, conjointement, un programme d'action, l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés), qui place la lutte contre la pauvreté au centre des actions de développement financées par la Banque : ainsi, avant 1999, l'aide était conditionnée à l'adoption, par un pays endetté, d'un programme d'ajustement structurel ; à partir de 1999, « les pays à bas revenu qui souhaitent bénéficier d'une aide d'une des deux institutions ou d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE doivent rédiger une Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) » (Cling et Roubaud 2008 : 54). En outre, l'adoption, en 2000, par l'Organisation des Nations unies, des Objectifs du millénaire pour le développement, parmi lesquels figure l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, a également joué un rôle dans cette prise de position de la Banque mondiale en faveur de la lutte contre la pauvreté¹.

Pour aborder la question de la pauvreté, au centre de ce numéro de la revue *mediAzioni*, je propose de mener une réflexion, à la fois sémantique et discursive, sur le mot *pauvre(s)* dans le discours de la Banque mondiale. L'objectif principal de ce travail est d'établir le sens de *pauvre(s)* à travers l'examen des constructions et des associations qui apparaissent, de façon récurrente, dans le cotexte du mot. On s'appuie sur l'idée selon laquelle le fonctionnement syntaxique d'un mot entre dans sa composition sémantique², ce qui implique, sur le plan méthodologique, de prendre en considération les constructions dans lesquelles la forme *pauvre(s)* se combine et les associations avec d'autres mots.

¹ Ce changement d'orientation vise aussi à redonner une forme de légitimité à une institution qui a été critiquée pour les conséquences sociales néfastes des politiques d'ajustement prônées dans les pays traversant une grave crise économique. Comme le rappellent J.-P. Cling et F. Roubaud, les politiques d'ajustement structurel se sont généralisées dans les années 1980, dans une période caractérisée par l'apogée du libéralisme économique. L'obtention de prêts était conditionnée à la mise en place de réformes économiques (privatisations d'entreprises publiques, réduction des déficits budgétaires, mesures de stabilisation de l'économie et de contention de l'inflation, etc.) (2008 : 40-48).

² L'importance donnée à l'aspect syntaxique et à la distribution dans l'étude du sens en discours, qui était déjà présente dans certains travaux en analyse du discours des années 1960-1970, a été remise en lumière au tournant des années 2000 par des recherches davantage centrées sur le mot (cf. Branca-Rosoff 2001, Cusin-Berche 1998 ; à ce sujet, Ribeiro 2018, Veniard 2013).

Le corpus sur lequel porte cette étude comprend les documents suivants : les *Rapports sur le développement dans le monde (RDM)* des années 1990, 2000-2001 et 2004, ainsi que les *Rapports annuels (RA)* de 2017 et 2019. Tous ces documents sont consacrés au thème de la pauvreté et ont été mis au format texte (brut) par mes soins pour pouvoir être soumis aux logiciels de statistique textuelle Lexico3 et Le Trameur³.

L'article s'organise en cinq parties principales. L'étude débutera par quelques données quantitatives concernant les emplois adjectival et substantif de la forme *pauvre(s)* ; quelques remarques, de nature référentielle, suscitées par ces usages viendront compléter cette réflexion initiale (§ 1). Ensuite, je propose de centrer l'attention sur les effets de sens produits par la substantivation de l'adjectif (§ 2), avant d'exposer les traits sémantiques les plus saillants qui composent le sens du mot *pauvre(s)* dans le syntagme nominal *les pauvres*, majoritaire dans le corpus, à savoir les traits *caritatif* (§ 3), *technique* (§ 4) et *consensuel* (§ 5). En conclusion, je reviendrai sur les résultats de l'analyse et proposerai une articulation entre ces traits sémantiques.

1. Pauvre(s) dans le corpus : usages préférentiels et remarques sur la référence

L'examen initial du corpus de rapports de la Banque mondiale fait apparaître deux constats principaux. Dans un premier lieu, on observe que la forme étudiée, *pauvre(s)*, est employée majoritairement dans son rôle substantif, même si l'usage adjectival reste important (§ 1.1). Dans un deuxième lieu, on note la répartition inégale entre le singulier et le pluriel de la forme, qui apparaît au pluriel dans la plupart des occurrences (§ 1.2). La mise au jour de ces emplois préférentiels dans le corpus s'appuiera surtout sur des données quantitatives et suscitera quelques interrogations sur la nature référentielle et sémantique de *pauvre(s)* (§ 1.3).

1.1. Pauvre(s), entre emploi adjectival et emploi substantif

Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (2019), le mot *pauvre* – dont la graphie en *au* s'est généralisée autour du XVI^e siècle, remplaçant la forme *povre* – « qualifie une personne qui est dans l'indigence, qui ne dispose pas de moyens, notamment financiers, suffisants pour mener une vie normale selon les critères de la société à laquelle elle appartient ». Le dictionnaire signale également que l'emploi de *pauvre* dans le rôle de substantif⁴, pour « désigner une personne dans le besoin », est attesté très tôt, dès l'an 1050. Une recherche rapide dans la base de données de textes français, Frantext, corrobore cette information, et l'on note la coexistence des deux formes – adjectivale et substantive – dans un même texte, daté du XII^e siècle⁵.

³ Logiciels d'analyse lexicométrique et textométrique développés à l'université Sorbonne nouvelle – Paris 3 (CLESTHIA – EA 7345) notamment par A. Salem et S. Fleury.

⁴ Plus précisément, il s'agit d'un cas d'*adjectif substantivé*. Pour réaliser les analyses quantitatives présentées dans cette partie, j'ai pris en compte la présence ou non de déterminant dans le cotexte gauche de la forme *pauvre(s)*. Les effets de sens produits par la substantivation de l'adjectif seront abordés postérieurement (cf. § 2).

⁵ Il s'agit du texte anonyme *Le Couronnement de Louis : chanson de geste du XII^e siècle*, daté de 1130 (Langlois 1130/1969). L'unité *povre y* est employée en tant qu'adjectif (« Por la justice la povre gent

Si l'usage du nom *pauvre(s)* est concomitant, d'un point de vue étymologique, à celui de l'adjectif, la fréquence d'apparition de ces deux catégories dans la base de données Frantext n'est pas similaire, la forme adjectivale étant plus récurrente dans ce corpus composé principalement de textes littéraires et philosophiques :

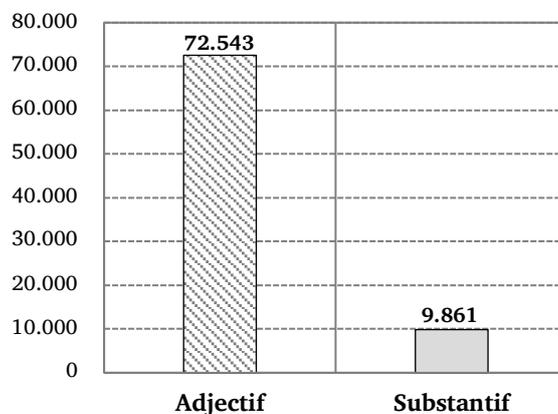


Figure 1. Distribution syntaxique de *pauvre(s)* dans Frantext⁶

La tendance s'inverse dans le corpus de rapports publiés par la Banque mondiale. De fait, comme on peut l'observer dans le graphique qui suit (figure 2), l'emploi de la forme *pauvre(s)* dans son rôle de substantif prédomine dans l'ensemble des documents institutionnels rassemblés : on relève 1 942 occurrences du nom dans ce corpus, soit environ 70 % des occurrences totales de la forme⁷.

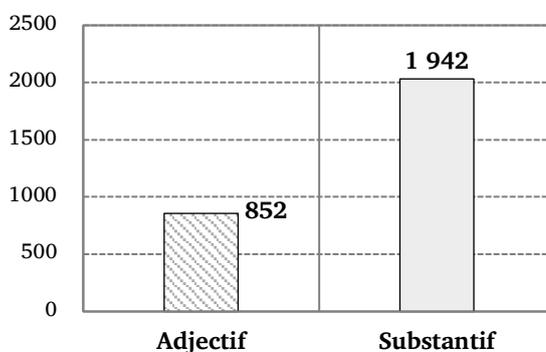


Figure 2. Distribution syntaxique de *pauvre(s)* dans le corpus (BM)

À la suite de ces remarques sur l'emploi adjectival et l'emploi substantif du mot *pauvre(s)*, on peut déjà formuler un premier constat : dans le corpus des rapports de la Banque mondiale, on observe une tendance importante à privilégier le rôle

i vait » [Pour obtenir justice les pauvres gens y allèrent], v. 31), mais aussi comme substantif (« Envers le povre te deis umeliier » [Envers le pauvre tu dois te faire humble], v. 182).

⁶ Pour effectuer ce comptage, j'ai fait appel aux catégories préalablement identifiées par la base de données en sélectionnant le lemme *pauvre*. Consultation réalisée le 07 mars 2023.

⁷ Les expressions *non-pauvre(s)* et *non pauvre(s)* ne sont pas incluses dans ce comptage ; elles seront abordées dans une section postérieure (cf. § 5.2).

substantif du mot et la relation référentielle qui en découle⁸ ; je reviendrai sur ce point (cf., *infra*, § 1.3). On verra maintenant que l'usage de *pauvre(s)* se fait, dans le corpus, préférentiellement au pluriel, dans les expressions nominales définies.

1.2. Primauté de la forme définie plurielle

L'observation du corpus met au jour la répartition déséquilibrée entre le singulier et le pluriel de la forme *pauvre(s)*, laquelle apparaît majoritairement au pluriel : on compte 2 637 occurrences de la forme au pluriel – équivalant à 94,3 % de l'ensemble des apparitions dans le corpus –, contre seulement 157 occurrences du mot au singulier. Et si l'on ne prend en considération que les occurrences de la forme nominale – forme qui m'intéresse tout particulièrement –, cette disparité est encore plus marquée, puisque seules quatre occurrences du nom au singulier ont été relevées dans le corpus de rapports de la Banque mondiale⁹. Le graphique qui suit (figure 3) illustre ces données :

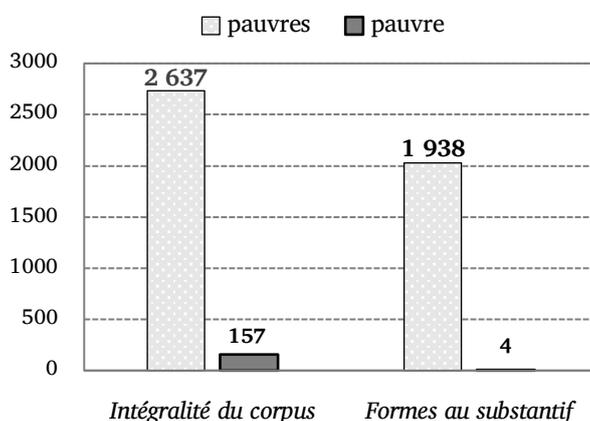


Figure 3. Répartition singulier/pluriel de *pauvre(s)* dans le corpus (BM)

Parmi les actualisations au pluriel du substantif, on relève l'usage préférentiel de l'article défini (*les*), qui, accompagné, ou non, d'une préposition (*aux pauvres, des pauvres, pour les pauvres, sur les pauvres, etc.*) détermine le nom *pauvres* dans 92 % de ses occurrences : au total, 1 787 occurrences du syntagme *les pauvres* ont été relevées. Dans le graphique qui suit (figure 4), on recense, à l'aide du logiciel Le Trameur, les segments répétés¹⁰ contenant le patron *les pauvres* les plus fréquents dans le corpus.

⁸ Dans leur étude sur les discours des acteurs associatifs, C. Desoutter et N. Browne-Tixier (2019) ont également relevé des différences dans la désignation des personnes touchées par la pauvreté. En effet, selon les autrices, les textes en français et en anglais privilégient d'autres formulations pour désigner ces personnes (comme, par exemple, les structures trinominales du type *personnes en situation de pauvreté*), alors que les textes en italien, provenant d'associations plus ouvertement confessionnelles, privilégient la forme substantive.

⁹ Dans un article consacré à l'analyse du mot *inégalité(s)* dans un corpus de discours de la presse française, P. Brunner et moi avons constaté la même préférence pour l'emploi pluriel de la forme ; dans le cas d'*inégalité(s)*, cet usage préférentiel du pluriel a été mis en lien avec l'opposition entre l'abstrait et le concret (cf. Brunner et Ribeiro 2020).

¹⁰ Selon L. Lebart et A. Salem, un segment répété est une suite de formes dont la fréquence est égale ou supérieure à deux dans le corpus (1994 : 317). Cette fonctionnalité permet d'observer une forme précise, *pauvres* en l'occurrence, dans son entourage immédiat.

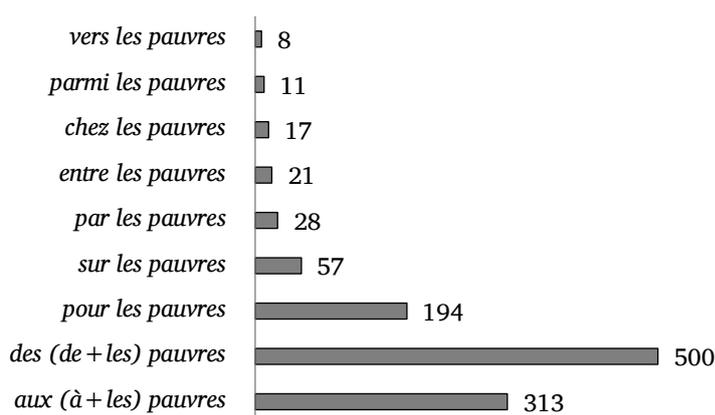


Figure 4. Segments répétés contenant le patron *les + pauvres* dans le corpus (Le Trameur)

Lorsque le substantif *pauvres* n'est pas déterminé par l'article défini pluriel (*les*), la détermination s'effectue alors, dans une moindre mesure, par des déterminants indéfinis : des quantifieurs chiffrés (*50 % de pauvres*, *25 millions de pauvres*), des quantifieurs indéfinis (*certains pauvres*) ou des déterminants complexes¹¹ (*nombre de*, *beaucoup de*, *peu de*, *concentration de... pauvres*). Dans ce graphique (figure 5), on met en parallèle la détermination définie et la détermination indéfinie du nom *pauvres*.

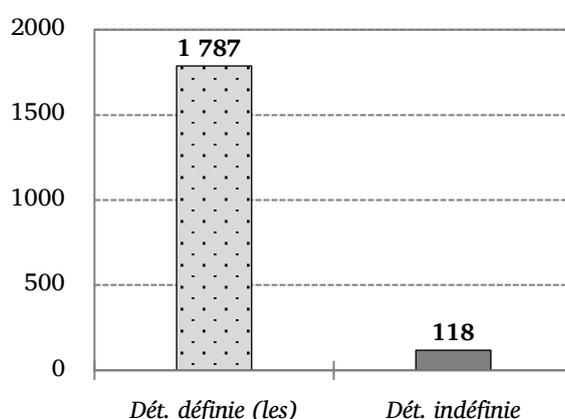


Figure 5. Répartition des déterminants dans le corpus (BM)

La mise au jour de cette répartition inégale est significative, car l'opposition entre le singulier et le pluriel s'accompagne généralement d'une différence sur le plan sémantique, en lien avec la construction de la référence du nom. Dans les sections suivantes, je propose de poursuivre la réflexion sur le groupe nominal *les pauvres*, majoritaire dans le corpus, en mettant l'accent sur quelques aspects sémantiques et discursifs et en le comparant à d'autres expressions nominales.

¹¹ Les déterminants complexes sont constitués d'un adverbe ou d'un nom suivis de la préposition *de* (Gary-Prieur 2011 : 7). Dans le corpus, les déterminants complexes les plus récurrents sont : (*grand*) *nombre de pauvres* (42 occurrences) et *beaucoup de pauvres* (11 occurrences).

1.3. De l'adjectif au substantif : remarques sur la référence

Dans l'article consacré au terme *pauvre*, *Le Petit Robert* classe doublement le mot, à la fois comme adjectif et comme substantif. L'origine de la forme nominale, qui a été attestée, en français, au même moment que la forme adjectivale (cf., *supra*, § 1.1), peut être expliquée par une opération de « substantivation de l'adjectif » suivant le schéma : déterminant + adjectif *pauvre(s)*¹².

Les cas de substantivation de l'adjectif, fréquents en français, sont analysés à partir de l'hypothèse selon laquelle il y aurait un substantif implicite à l'emploi de l'adjectif substantivé. Dit autrement, le passage de l'adjectif au nom se fait au moyen d'un substantif recteur sous-entendu (par exemple, *personnes*), qui, dans le cas spécifique de *pauvre(s)*, dont la substantivation est très ancienne et donc entièrement intégrée au système de la langue, n'a plus besoin d'être explicité par les locuteurs actuels du français : *les pauvres* → *les [personnes] pauvres*¹³.

La comparaison entre les extraits (1) et (2) qui suivent conduit à questionner, du point de vue référentiel, les syntagmes *des pauvres* (1) et *des personnes pauvres* (2) :

- (1) La réorientation à plus long terme des dépenses publiques d'éducation au profit **des pauvres** s'est poursuivie dans les années 80 malgré le renforcement de l'austérité budgétaire. (*RDM* 1990 : 135)
- (2) En dépit d'une conjoncture difficile, la Banque mondiale n'a cessé de militer en faveur de certains enjeux cruciaux et de renforcer ses partenariats avec la communauté internationale au profit **des personnes pauvres**. (*RA* 2017 : 60)

En effet, on peut être conduit à penser que ces deux expressions, *les pauvres* et *les personnes pauvres*, sont en relation d'équivalence référentielle, dans la mesure où elles désignent *potentiellement* les mêmes ensembles d'humains. Dans l'extrait (1), on constate cependant que la récupération d'un substantif recteur implicite est, d'une part, virtuelle, même si elle reste présente (le syntagme *des pauvres* pouvant renvoyer à des groupes d'humains divers ou à la totalité de ces groupes à la fois : des enfants, des jeunes, des familles, etc.), et, d'autre part, peu utile, puisque, dans sa forme substantivée, l'emploi de *pauvres* ne donne lieu à aucune difficulté de compréhension pour le lecteur.

En outre, la relation référentielle qui découle de l'emploi adjectif de *pauvre(s)* n'est pas la même que celle résultant de son emploi substantif. En tant qu'adjectif, le mot *pauvre(s)* assume le rôle soit d'attribut (3), soit d'épithète (2) et (4) ; dans ces cas, il exprime une propriété (en l'occurrence, le *manque*¹⁴) du substantif qu'il

¹² Comme tout déterminant, l'article défini permet de faire entrer le mot qui le suit dans la catégorie du nom (Riegel *et al.* 2005 : 151) ; ainsi, un mot qui, comme *pauvre(s)*, est, à l'origine, classé dans la catégorie grammaticale de l'adjectif peut acquérir la valeur substantive par la présence d'un déterminant le précédant. Pour aborder la question de la substantivation de l'adjectif, ont été consultés les travaux de D. Bécherel (1979), M. Noailly (1999) et J. Goes (2010).

¹³ Le schéma à l'origine de la substantivation de *pauvre(s)* peut être décrit ainsi : *une personne pauvre* → *un [être] pauvre* → *un pauvre* ; *des personnes pauvres* → *des [êtres] pauvres* → *des pauvres*.

¹⁴ *Le Petit Robert* définit ainsi l'adjectif, placé après le nom : « Qui a des ressources insuffisantes » ; appliqué aux personnes : « Qui manque du nécessaire ou n'a que le strict nécessaire ; qui n'a pas suffisamment d'argent, de moyens pour subvenir à ses besoins ». Les idées de manque, d'absence

modifie – le manque de développement d'un *pays* dans l'extrait (3) ; le manque de ressources des *personnes* en (2) et des *femmes* en (4) – et n'a pas d'« autonomie référentielle » (Riegel *et al.* 2005 : 356). De plus, comme le rappelle M. Noailly, lorsqu'il joue le rôle d'attribut, l'adjectif « ne peut pas participer à la construction de l'objet de discours » (1999 : 107), et il ne limite pas l'extension du référent du nom auquel il confère une propriété. L'exemple (3) illustre ce fonctionnement, dans la mesure où l'adjectif (*pauvre*) attribue une propriété au référent du groupe nominal (*un pays*) sans, pour autant, effectuer de classement, à la différence donc des énoncés (2) et (4), où l'épithète sert à identifier une sous-catégorie, celle des *personnes pauvres* et celle des *femmes pauvres*.

(3) Un pays est **pauvre** s'il est admis à bénéficier d'un soutien du FMI dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté [...]. (RDM 2000-2001 : 238)

(4) La condition des femmes **pauvres** est préoccupante en soi. Elle l'est d'autant plus que la santé et l'instruction des mères influent beaucoup sur le bien-être et l'avenir de leurs enfants. (RDM 1990, avant-propos : iii)

Dans son rôle de substantif, le mot *pauvre(s)* apparaît majoritairement dans des expressions nominales définies plurielles (cf., *supra*, § 1.2). Dans le cas de l'extrait (5), le groupe nominal est constitué d'un nom qui, accompagné d'un article défini pluriel, désigne une classe d'entités dans son entièreté, la classe *des pauvres*. Dans cet exemple, l'extension de la référence est à son niveau maximal, l'interprétation de l'expression *les pauvres* comprenant donc l'ensemble des individus qui peuvent être ainsi désignés. Contrairement à l'emploi adjectival du mot, où, on l'a vu, il sert à restreindre la référence établie par le nom recteur – *personnes* (2), *femmes* (4), *ménages* (6) – en lui attribuant une propriété, dans les expressions nominales définies plurielles, le nom *pauvres*, dans *aider les pauvres* à (5), correspond à une catégorie référentielle à laquelle s'accrochent un nombre indéterminé d'entités.

(5) Là aussi, différents types de mesures doivent être combinés [...] pour aider les pauvres à affronter l'adversité au niveau individuel. (RDM 2000-2001 : 12)

(6) Les programmes de microfinancement peuvent aider les ménages pauvres à lisser leur consommation pendant un choc défavorable. (RDM 2000-2001 : 185)

Si l'on concentre maintenant l'attention sur la forme substantive, on constate que les emplois multiples du mot *pauvre(s)* génèrent des effets de sens différents selon l'opération de substantivation mise en œuvre et le déterminant qui l'accompagne dans la phrase et le modifie.

et d'insuffisance sont donc présentes dans la définition du dictionnaire. On précise, par ailleurs, que, lorsque l'adjectif *pauvre(s)* est placé avant le nom, il prend le sens de « qui fait pitié » (*ibid.*) ; seules deux occurrences de cet emploi ont été vérifiées dans le corpus, dans l'expression *pauvres gens*.

2. La substantivation de l'adjectif *pauvre(s)* : effets de sens

L'opération qui consiste à récupérer le substantif recteur implicite jouant un rôle dans la substantivation de l'adjectif *pauvre(s)* est, on l'a dit, difficile à effectuer et non nécessaire à la compréhension pour le lecteur. Toutefois, comme l'affirme J. Goes, cette explicitation diachronique reste « indispensable pour distinguer les deux types de substantivation généralement acceptés : la substantivation par focalisation et la substantivation par abstraction » (2010 : 41).

Dans cette deuxième partie, je propose d'étudier de plus près ces deux formes de substantivation, en mettant l'accent sur l'interprétation de *pauvre(s)* dans sa dimension abstraite (*le pauvre*) et dans sa dimension classificatrice (*les pauvres*). Des observations sur la présence des articles définis singulier et pluriel dans le cotexte de *pauvre(s)* viendront compléter l'étude. Comme le rappelle D. Bécherel, en s'appuyant sur la théorie guillaumienne de l'incidence, l'article joue aussi le rôle de « "régulateur d'extension" qui effectue une sorte de "coupure" dans la signification du concept, l'étendant ou la restreignant plus ou moins, selon les contextes » (1979 : 78).

2.1. Le sens abstrait de *pauvre*

Selon J. Goes, il y a « substantivation par abstraction » lorsqu'un nom abstrait se constitue sur une base adjectivale. L'auteur explique que, dans ce cas, « l'adjectif ne prend plus qu'un genre et un nombre, le masculin singulier » (2010 : 48). Pour cerner l'effet de sens produit par cet emploi, je propose de l'aborder à travers la mise en parallèle de ces deux énoncés extraits des *Misérables* :

- (7) Le cimetière Vaugirard était ce qu'on pourrait appeler un cimetière fané. Il tombait en désuétude. La moisissure l'envahissait, les fleurs le quittaient. Les bourgeois se souciaient peu d'être enterrés à Vaugirard ; cela sentait **le pauvre**. (V. Hugo 1862/2018, Partie II, Livre VIII, v : 541)
- (8) Il y avait près de Saint-Médard **un pauvre** qui s'accroupissait sur la margelle d'un puits banal condamné, et auquel Jean Valjean faisait volontiers la charité. (V. Hugo 1862/2018, Partie II, Livre IV, v : 438)

Dans l'extrait (7), le mot *pauvre* désigne, non pas un référent particulier, comme en (8), mais plutôt la propriété d'être pauvre, ou encore « tout ce qui est » *pauvre* (cf. Goes 2010 : 49). Si l'on remplace *le pauvre* par *la pauvreté* (*cela sentait le pauvre* → *cela sentait la pauvreté*), on note une différence au niveau sémantique : l'adjectif substantivé (*le pauvre*), en dénotant la propriété partagée par *tout ce qui est pauvre*, comporte une valeur dépréciative qui, dans ce contexte, serait plus faiblement exprimée par le nom abstrait (*la pauvreté*). Les mots utilisés pour décrire le cimetière (*fané*, *en désuétude*, envahi par la *moisissure*, abandonné par les *fleurs* et méprisé par les *bourgeois*) appuient cette interprétation : *le pauvre* exprime, non seulement l'insuffisance des ressources du cimetière, mais aussi son caractère pitoyable et dénigré. En outre, si l'adjectif substantivé conserve, même

sous sa forme abstraite¹⁵, la référence à un substantif en filigrane (*cela sentait [la personne] pauvre*), on comprend le poids de ce choix lexical par l'auteur : l'odeur¹⁶ de la *personne pauvre* est, dans cet énoncé (7), érigée en qualité partagée par tout ce qui peut être considéré comme pauvre.

Le rôle joué par l'article défini singulier (*le*) dans ce fonctionnement abstrait est aussi à souligner. Comme le rappelle M.-N. Gary-Prieur (2011), la référence que l'article défini singulier assure avec le mot *pauvre* est une référence à la fois générique et abstraite¹⁷. De fait, dans l'énoncé *cela sentait le pauvre*, l'article défini *le* participe à la construction d'un référent général, dans la mesure où le syntagme nominal renvoie à une catégorie d'individus prise dans sa globalité : la catégorie des personnes pauvres. Mais la référence est également abstraite : les spécificités des individus qui composent la classe des pauvres sont isolées, séparées, au profit d'un individu type, *le pauvre*. Dit autrement, les particularités des individus de la classe s'effacent en faveur d'une « valeur générique » (Noailly 1999 : 140), celle d'être pauvre ; toutes les entités ayant cette propriété sont visées par la référence ainsi établie. L'exemple (8) illustre, au contraire, un cas de référence spécifique, puisque la séquence *un pauvre* désigne, dans un contexte donné (celui décrit dans le roman), un individu particulier qui appartient à la classe des individus pauvres (et à qui Jean Valjean faisait la charité).

L'intérêt que je porte pour ces exemples extraits des *Misérables* réside surtout sur le fait que ces emplois sont quasi absents, voire absents, du corpus de rapports de la Banque mondiale : *un pauvre* est absent de ce corpus, et *le pauvre* y apparaît rarement ; seules quatre occurrences de ce dernier segment ont effectivement été relevées (cf. § 1.2, *supra*), parmi lesquelles on trouve cet extrait :

(9) Dans bien des régions d'Afrique subsaharienne, **le « pauvre »** est celui qui n'a ni parents ni amis. (RDM 1990 : 104)

Le mot *pauvre* dans son rôle de substantif se trouve ici dans un énoncé à caractère définitoire (9) : les scripteurs de ce texte ont donné une définition de la personne pauvre en Afrique subsaharienne en mettant l'accent sur l'importance du soutien de la communauté – des liens parentaux et ethniques (RDM 1990 : 104) – comme moyen de faire face à la pauvreté. Deux observations découlent de cet exemple.

Dans un premier lieu, on observe que le mot, accompagné de l'article défini, est employé dans un sens générique et abstrait : générique, puisqu'il renvoie à la *classe* des personnes pauvres considérée dans sa totalité et son unicité, et non pas à *une personne pauvre* en particulier (le fait de n'avoir ni parents ni amis définit,

¹⁵ Comme le rappelle M. Noailly (1999 : 140), ce point n'est pas consensuel parmi les linguistes. Pour C. Bally, l'adjectif substantivé dénote une entité plus abstraite que celle désignée par le nom abstrait : « Dans *le vrai*, *le beau* etc., le substantif désigne la qualité sous sa forme la plus abstraite, plus abstraite même que dans *la vérité*, *la beauté*, etc., qui sont susceptibles [...] de tomber dans le concret » (Bally 1965 : 309, § 508). Cette position n'est pas partagée par D. Bécherel, pour qui, par exemple, « la référence à un support reste présente à l'arrière-plan » (1979 : 79) ; ce support, qui est virtuel, peut renvoyer à une entité très générale, un être animé, une personne.

¹⁶ L'emploi du verbe *sentir* conduit à penser à la présence d'une sensation qui peut être olfactive.

¹⁷ Comme le signale M.-N. Gary-Prieur (2011 : 34), avec *le*, « le référent général construit est une abstraction, c'est-à-dire, pour les noms concrets, un 'objet général' élaboré en faisant abstraction des particularités de tous les individus constituant les éléments de la classe référentielle ». L'étude développée dans cette section autour des articles s'appuie, en partie, sur le travail de cette autrice autour des déterminants du français.

dans le contexte donné, l'individu pauvre en général) ; abstrait, puisque la classe « pauvre » se forme à partir d'une seule propriété, celle d'être pauvre, en écartant toutes les autres qualités qui sont aussi susceptibles de caractériser les personnes concernées par la référence (par exemple, le « solitaire » est celui qui n'a ni parents ni amis).

Dans un second lieu, on note l'usage des guillemets entourant le mot *pauvre*, dans un « îlot textuel ». Le travail de J. Authier-Revuz a montré que les guillemets constituent une forme marquée d'hétérogénéité énonciative nécessitant souvent un travail interprétatif pour la caractériser comme rapportant un discours autre. En suivant la proposition de l'autrice, on peut dire que le scripteur, dans l'énoncé (9), parle, à la fois, de l'entité *pauvre* (en l'intégrant parfaitement à la syntaxe de la phrase) et du mot *pauvre* avec lequel il désigne l'entité dont il parle (cf. Authier-Revuz 1992). L'énonciateur propose donc une définition du *pauvre* (*celui qui n'a ni parents ni amis*) et, en plus, porte un commentaire implicite (marqué, toutefois, par des guillemets) sur l'usage de ce mot, signalant une mise à distance vis-à-vis de cet emploi et de la définition donnée.

Ainsi, dans le corpus de discours de la Banque mondiale, l'emploi substantif et au singulier de *pauvre* est quasi absent, la tendance étant de privilégier l'usage pluriel du nom, lequel s'accompagne majoritairement de l'article défini *les* ; c'est plutôt la dimension classificatrice du mot qui est donc mise en avant par l'usage du segment *les pauvres*.

2.2. Le sens classificateur de *pauvres*

Dans les cas de substantivation par focalisation, « une catégorie référentielle est nommée par l'une de ses caractéristiques, [exprimée] par un adjectif » : il y a un transfert d'une propriété d'un substantif (qui est sous-entendu) vers un adjectif ; celui-ci prend alors le genre et le nombre du nom en filigrane, ainsi qu'une partie ou la totalité de son sémantisme (Goes 2010 : 41).

Dans le cas précis de *pauvres*, on estime que le substantif implicite (*personnes*) transfère à l'adjectif *pauvre* (qui a déjà un sens qui lui est propre) son nombre, le pluriel, ainsi que le trait [+ humain]. De fait, dans l'énoncé (10), l'interprétation humaine s'impose d'emblée : *Il est essentiel de protéger les pauvres* → *Il est essentiel de protéger /les personnes, les familles, les populations pauvres* (mais : *Il est essentiel de protéger */les vêtements, les bâtiments, les voitures pauvres*).

- (10) Il est essentiel de consolider la reprise économique, de renforcer les services d'infrastructure en travaillant en coopération avec le secteur privé, d'investir dans le capital humain et de protéger **les pauvres**. (RA 2017 : 48)

Il y a, dans le passage de l'adjectif (*les [personnes] pauvres*) vers le substantif (*les pauvres*), un classement des humains selon un trait notable de leur caractère (le fait d'être pauvres). La présence, dans les exemples (10) et (11), de l'article défini pluriel générique renforce d'ailleurs cet effet de catégorisation des individus : le syntagme *les pauvres*, dans ces cas, renvoie à la totalité de la classe des personnes considérées comme pauvres. C'est donc la seule propriété d'être pauvre qui, étant

partagée par un ensemble d'individus, permet de les rassembler en une catégorie homogénéisée, la classe des *pauvres*.

L'énoncé (11) permet de confronter les deux usages de la forme *pauvre(s)*, le singulier/abstrait (*le pauvre*) et le pluriel/classificateur (*les pauvres*) :

- (11) Les faits d'observation rapportés ici tendent à montrer que, dans la lutte contre la pauvreté, des progrès rapides et politiquement acceptables ont été réalisés grâce à la poursuite d'une stratégie à deux composantes d'égale importance. La première consiste à mettre à profit ce que **le pauvre** a le plus en abondance, à savoir sa force de travail [...]. La seconde consiste à assurer **aux pauvres** un minimum de services sociaux, parmi lesquels les soins de santé primaires, le planning familial, la nutrition et l'enseignement primaire revêtent une importance particulière. (RDM 1990 : 3)

En suivant les explications de M.-N. Gary-Prieur (2011 : 37-43), on peut affirmer que les deux syntagmes – *le pauvre* et *aux [à + les] pauvres* – renvoient, dans cet extrait, à la catégorie *pauvre* dans son intégralité. Dans les deux cas, la référence établie est générique, puisqu'elle concerne l'ensemble d'une classe et non pas un individu ou un groupe d'individus en particulier : il est effectivement impossible, dans les situations décrites, d'isoler un pauvre ou des pauvres spécifiques. La distinction entre les deux usages réside dans la façon dont la référence générique se construit. De fait, dans l'extrait (11), le syntagme *le pauvre*, renvoie, on l'a vu, à la classe « pauvre » prise dans sa totalité et de façon abstraite : *le pauvre* devient un concept qui se définit, selon cet extrait, par la présence, en abondance, de la force de travail ; à l'instar de M.-N. Gary-Prieur (2011 : 40), on peut affirmer que la classe « pauvre » est envisagée en intension, « de l'extérieur », comme un tout, et elle s'oppose à d'autres classes. Le référent visé ici est une entité singulière et abstraite. Dans le syntagme *les pauvres*, au contraire, la classe est considérée en extension, « de l'intérieur », à partir des individus qui la composent ; le référent est, dans ce cas précis, une entité plurielle et comprend l'ensemble des personnes concernées par la propriété d'être pauvre.

Ainsi, la substantivation de l'adjectif par focalisation permet, avec l'usage de l'article pluriel défini, de mettre en place une *généralisation* en fonction d'un trait caractéristique que posséderaient tous les membres de la classe individuellement, en dépit des leurs nombreuses différences. M. Noailly rappelle, par ailleurs, que « ce mode de classement est ici d'une infinie productivité, qui correspond sans doute à la nécessité qu'éprouvent les locuteurs à ranger leurs semblables dans des catégories, selon les traits dominants d'apparence ou de caractère » (1999 : 136).

L'analyse quantitative a permis de dégager la construction dans laquelle la forme *pauvre(s)* apparaît de façon privilégiée dans le corpus : *les pauvres*. On l'a vu, ce syntagme fait référence à une *classe plurielle et homogénéisée* : on a affaire ici à un *classement social* qui s'effectue à partir d'une propriété partagée par tous les membres de la catégorie, celle d'être pauvre. Dans la section qui suit, l'accent sera mis sur les traits sémantiques les plus saillants du mot *pauvre(s)* lorsqu'il est employé dans des expressions définies plurielles, *les pauvres*.

3. Les pauvres pris dans une perspective compassionnelle

L'observation des cooccurrents¹⁸ de *pauvre(s)* montre que l'usage de ce mot, dans les rapports, s'accompagne d'une série d'unités lexicales qui signalent la présence d'un trait que j'appellerai *caritatif* [+ qui porte secours à]. Si la Banque mondiale se donne pour mission d'œuvrer pour « mettre fin à la pauvreté » dans le monde, c'est parce qu'il y a des personnes qui sont dans le besoin (§ 3.1) et qui peuvent éventuellement bénéficier du soutien financier prêté par cette institution (§ 3.2). On verra également si *les pauvres* sont considérés comme les instigateurs de leurs actes (§ 3.3).

La description de cet aspect sémantique se focalisera notamment sur les rôles sémantiques (Moirand 1988 ; Cusin-Berche 1998) tenus par *les pauvres* dans une série d'extraits du corpus. Les cas sémantiques sur lesquels cette étude s'appuiera sont les suivants : bénéficiaire, siège et agent¹⁹.

3.1. Des pauvres qui ont des besoins...

Le mot *besoins* (186 occurrences) est le cooccurrent évoquant un éventuel état de nécessité ou de privation le plus fréquent dans le contexte phrastique de *pauvres* : il est spécifique avec *pauvres* (indice de spécificité : +8) et avec le syntagme *des pauvres* (indice de spécificité : +19), ce qui signifie que ces formes – (*des*) *pauvres* et *besoins* – se trouvent en association dans le corpus. Mais, la question des *besoins des pauvres* se manifeste à travers des formulations diverses. Ainsi, si l'on observe les constructions à partir du verbe *être* – qui est celui qui apparaît le plus souvent dans le cotexte immédiat (droit) du segment *les pauvres* (cf. tableau 3, ci-après) –, on relève la présence de plusieurs attributs (des participes adjectivés en grande partie) qui renforcent l'idée selon laquelle *les pauvres* sont le siège où s'expriment un état de manque, de privation, de fragilité, de souffrance, d'injustice. Certaines constructions avec le verbe *avoir* vont dans ce sens, et *les pauvres* sont caractérisés par leur état de privation (partielle)²⁰ et leurs difficultés.

Les pauvres sont... incapables, défavorisés, déracinés, séparés (du reste de la population), vulnérables, les derniers à être servis, pénalisés, les premières

¹⁸ La notion de cooccurrence renvoie à « la présence simultanée, mais non forcément contiguë, dans un fragment de texte (séquence, phrase, voisinage d'une occurrence, partie du corpus etc.) des occurrences de deux formes données » (Lebart et Salem 1994 : 312). Pour effectuer le calcul des cooccurrents d'une forme-pôle, le logiciel s'appuie sur l'indice de spécificité, qui est signalé comme positif (+) si la fréquence de la forme étudiée, dans une partie du corpus, est supérieure à la fréquence attendue (*ibid.* : 318).

¹⁹ Je fais la différence entre le rôle de bénéficiaire, entité animée qui *reçoit* les retombées positives ou négatives du procès, et le rôle de siège, entité qui *ressent* les retombées positives ou négatives du procès, ou, selon la définition de M. Riegel *et al.*, « entité où se manifeste un état physique ou psychique » (2005 : 125). Concernant l'agent, il désigne l'« être animé instigateur de l'action principale et parfois instigateur de l'action secondaire exécutée par le contre-agent » (Moirand 1988 : 149) ; il s'agit, comme le souligne F. Cusin-Berche, « d'un rôle sémantique présentant le référent comme doté d'une conscience, d'une volonté, d'une énergie et d'une force lui permettant d'agir sur autrui ou sur le monde » (1998 : 54).

²⁰ On relève quelques énoncés indiquant une privation totale : « L'accélération de l'inflation nuit aussi aux pauvres, du fait que les salaires nominaux ne suivent pas et que **les pauvres n'ont pas accès aux actifs** qui échappent aux effets de l'inflation » (RDM 1990 : 128).

victimes, exposés (à des risques), sujets (aux infections), bâillonnés, rudoyés (par les fonctionnaires), exclus, mal informés, condamnés (à vivre dans des habitations de fortune).

Les pauvres ont... (désespérément, le plus grand, souvent, le plus) besoin, peu d'actifs, du mal (à obtenir), (beaucoup) de difficulté, honte, peu d'influence, moins accès (que les autres), moins de services sociaux, (beaucoup) moins de possibilités, moins d'options.

Dans l'exemple (12), extrait de l'avant-propos signé par le président de la Banque mondiale pour le *Rapport sur le développement dans le monde* consacré aux *Services pour les pauvres* et publié en 2004, on observe que le trait [+ privation/manque], déjà présent dans la définition de *pauvre*, est renforcé par l'emploi de la négation (*ne bénéficient pas*) et des substantifs *carences* (en rôle d'anaphore) et *besoin* (*avoir désespérément besoin des services de santé*). Enfin, l'usage du verbe *pâtir* (*les pauvres pâtissent*) renvoie également aux idées de souffrance et de privation. Les énoncés (13) et (14) illustrent des cas où *les pauvres* sont en position de complément d'un syntagme nominal, *les difficultés* et *les besoins... des pauvres*.

- (12) Le *Rapport sur le développement dans le monde* traite des services de base, et en particulier des services de santé, d'éducation, d'adduction d'eau et d'assainissement, et des moyens de rendre ces services efficaces pour les pauvres. Trop souvent, **les pauvres ne bénéficient pas** de ces services. De telles carences sont peut-être moins spectaculaires que les crises financières, mais leurs effets n'en sont pas moins persistants et profonds. [...] Les services fonctionnent lorsque la société est capable d'enrayer la corruption – dont **les pauvres pâtissent** davantage que les personnes plus aisées – surtout lorsque celle-ci affecte les services de santé de base, dont **les pauvres ont désespérément besoin**. (*RDM 2004*, avant-propos de J. D. Wolfensohn : xv)
- (13) Faut-il augmenter ou réduire les transferts en période d'ajustement ? Une diminution semblerait faire naturellement partie d'un ajustement budgétaire axé sur la croissance, mais elle risque d'ajouter aux difficultés des pauvres. (*RDM 1990* : 135)
- (14) Pour que les mesures publiques répondent aux besoins des pauvres, il importe de les sélectionner et de les mettre en œuvre en fonction de l'interaction des processus politiques, sociaux et institutionnels au sens large. L'accès aux marchés et aux services du secteur public est souvent déterminé en grande partie par les institutions publiques et sociales, qui doivent être attentives aux besoins des pauvres et responsables vis-à-vis d'eux. (*RDM 2000-2001* : 7)

Dans ces usages, on voit que le mot *pauvres* joue un rôle *passif* (un rôle d'un faible degré d'agentivité), *les pauvres* étant donc le siège où se manifestent des états, un état de nécessité (*les pauvres... ont besoin de, ont des besoins*), un état de souffrance (*les pauvres pâtissent*) et un état de difficultés (*les pauvres ont des difficultés*).

3.2. Des pauvres qui sont aidés...

Parmi les mots qui côtoient régulièrement la forme *pauvres* dans l'environnement phrastique, plusieurs confirment la présence de ce trait caritatif : les verbes *aider*, *bénéficier*, *profiter* et *protéger* ainsi que le substantif *faveur* (utilisé dans la locution *en faveur de*) et les adjectifs *favorable(s)* et *bénéfique* supposent la présence d'une entité affectée (ou non, lorsqu'il y a négation) par le procès ou par ses retombées.

Tableaux 1 et 2. Extraits des cooccurrents de *(les) pauvres* (corpus BM, Le Trameur)

Pôle	Cooccurrent	Spécificité	Pôle	Cooccurrent	Spécificité
<i>pauvres</i>	<i>faveur</i>	+ 20	<i>les pauvres</i>	<i>pour</i>	+ 26
	<i>aider</i>	+ 18		<i>aider</i>	+ 20
	<i>bénéficient</i>	+ 15		<i>bénéficient</i>	+ 20
	<i>favorable</i>	+ 13		<i>protéger</i>	+ 15
	<i>profitent</i>	+ 13		<i>bénéficier</i>	+ 9
	<i>profitent</i>	+ 10	<i>bénéfique</i>	+ 7	
	<i>profiter</i>	+ 10	<i>aux pauvres</i>	<i>favorable</i>	+ 32
	<i>bénéficier</i>	+ 10		<i>favorables</i>	+ 20
	<i>protéger</i>	+ 10		<i>profitent</i>	+ 14
	<i>favorables</i>	+ 9		<i>fournir</i>	+ 12
<i>attentives</i>	+ 8	<i>des pauvres</i>		<i>faveur</i>	+ 34
			<i>besoins</i>	+ 19	
			<i>améliorer</i>	+ 13	

Ainsi, dans les énoncés qui suivent, le mot *pauvres*, dans le syntagme nominal *les pauvres*, assume des rôles sémantiques qui n'impliquent pas un degré élevé de participation dans le procès. Dans l'exemple (15), *pauvres* occupe la position de complément des verbes *protéger* et *aider* et, dans ces constructions, il joue le rôle de bénéficiaire de ces procès. En (16) et (17), occupant respectivement les places syntaxiques de sujet et de complément indirect, le mot prend aussi la valeur de bénéficiaire, car il est touché par les effets des procès (*bénéficier*, *nuire*). Enfin, dans l'énoncé (18), il intègre le groupe prépositionnel *en faveur des pauvres* et occupe la position de complément du nom ; dans ce cas également, le mot joue le rôle de bénéficiaire (*les subventions favorisent les pauvres*). On registre d'ailleurs, dans le corpus, un total de 93 occurrences des segments *favorable(s) aux pauvres* (49 occurrences) et *en faveur des pauvres* (44 occurrences).

- (15) Il faut protéger les pauvres contre les risques tels que la mauvaise santé, les chocs économiques et les catastrophes naturelles, et les aider à surmonter les chocs défavorables lorsqu'ils surviennent (chapitres 8 et 9). (RDM 2000-2001 : 47)
- (16) Faire en sorte que les pauvres bénéficient effectivement de services est évidemment plus difficile dans un contexte clientéliste que dans un contexte favorable aux pauvres. (RDM 2004 : 92)

- (17) Au moins deux enseignements se dégagent de ces exemples. Le premier est simple : les réformes peuvent aussi bien bénéficier aux pauvres que leur nuire. (RDM 2000-2001 : 79)
- (18) De même, les subventions en faveur des pauvres pourraient être mieux ciblées et mieux définies, et cela permettrait de généraliser la tarification vis-à-vis des usagers. (RDM 2004 : 198)

On relève aussi l'association entre le syntagme *les pauvres* et la préposition *pour* (indice de spécificité : +26), ce qui suggère la présence d'une éventuelle attitude favorable, ou non, en direction de ces personnes, comme l'illustrent les exemples (19) et (20) suivants.

- (19) Certaines [mesures], en particulier la maîtrise de l'inflation, sont parfois particulièrement bénéfiques pour les pauvres. (RDM 2000-2001 : 74)
- (20) De nombreux observateurs ont soutenu que la récession et l'ajustement des années 80 ont été particulièrement dommageables pour les pauvres. (RDM 1990 : 49)

Dans ces énoncés, le mot *pauvres* remplit, une fois encore, un rôle passif, celui de bénéficiaire notamment, puisqu'il renvoie à une entité qui reçoit les avantages ou les dommages des procès (*certaines mesures bénéficient les pauvres ; la récession et l'ajustement des années 80 ont causé des dommages aux pauvres*).

3.3. Des pauvres qui agissent ?

Afin de vérifier si *les pauvres* sont susceptibles d'occuper, dans le corpus, le rôle d'agent, j'ai décidé d'examiner les verbes qui apparaissent, de façon répétée, dans le cotexte droit de ce syntagme. Mon attention sera portée sur la place syntaxique de sujet qui est, comme le rappelle F. Cusin-Berche, la position la plus pertinente pour observer le degré d'agentivité d'un emploi (1998 : 55).

Cette étude indique que le mot *pauvres* est rarement accompagné d'un verbe signifiant une action, comme le suggère le résultat de cette extraction de patron réalisée grâce au logiciel Le Trameur²¹ (tableau 3). En effet, l'extrait des segments répétés, contenant la structure *les pauvres + verbe*, montre que le premier verbe dénotant une action, potentiellement réalisée par le groupe nominal *les pauvres*, ne compte que six occurrences.

²¹ Le relevé des segments répétés à partir d'un patron s'effectue à l'aide du logiciel d'étiquetage morphosyntaxique TreeTagger, intégré dans Le Trameur. L'analyse prend uniquement en compte l'environnement immédiat du mot : ainsi, par exemple, la reprise, par un pronom, du syntagme nominal *les pauvres* ne figurera pas parmi les segments relevés. Il s'agit plutôt d'un « sondage » dont la fonction est, avant tout, de mettre au jour une « tendance » dans l'emploi de *pauvres*.

Tableau 3. Segments contenant le patron *les pauvres* + *verbe* (corpus BM, Le Trameur)

Pôle	Verbes	Fréquences
<i>les pauvres</i>	<i>Être (sont, ont été, seront, étaient, seraient, soient)</i>	67
	<i>Avoir (ont, ont eu, avaient, auraient, aient)</i>	35
	<i>Pouvoir (peuvent, pourront, pourraient, puissent)</i>	31
	<i>Bénéficier (bénéficient, ont bénéficié, bénéficieront)</i>	17
	<i>Devoir (doivent, devraient)</i>	9
	<i>Participer (participent, ont participé)</i>	6
	<i>Souffrir (souffrent)</i>	5
	<i>Dépenser (dépensent)</i>	4
	<i>Profiter (profitent, profitaient)</i>	3
	<i>Manquer (manquent)</i>	3

L'examen des extraits contenant le verbe *participer* au présent de l'indicatif révèle que le procès, dont le groupe nominal *les pauvres* est l'instigateur, se trouve limité dans sa dimension ou questionné dans sa réalisation : de fait, l'usage de l'adverbe *peu*, en (21), introduit l'idée selon laquelle la participation *des pauvres* « à la vie politique » s'opère dans une faible mesure (au sens d'intensité) ; dans les deux énoncés qui suivent, c'est la réalisation du procès qui est alors mise en doute par l'usage de la conjonction de condition *si* en (22) et de l'auxiliaire modal *pouvoir* exprimant une possibilité en (23) ; enfin, l'emploi de l'adverbe *davantage* en (22), dans une proposition hypothétique, porte le présupposé selon lequel *les pauvres* participent moins « au suivi et au contrôle de la prestation des services sociaux ».

- (21) **Les pauvres participent peu** à la vie politique et sont souvent même, en fait, privés du droit de vote. (RDM 1990 : 43)
- (22) Par ailleurs, **si les pauvres participent davantage** au suivi et au contrôle de la prestation des services sociaux au niveau local, ils auront plus de chances de profiter des dépenses publiques en période de crise. (RDM 2000-2001 : 8)
- (23) Enfin, nous examinons comment l'allègement de la réglementation, la promotion des normes fondamentales du travail et l'expansion du microfinancement **peuvent influencer positivement sur les conditions** dans lesquelles **les pauvres participent** aux activités du marché. (RDM 2000-2001 : 70)

Le relevé des positions syntaxiques occupées par le syntagme *les pauvres* confirme d'ailleurs cette tendance à l'« effacement » : selon mes calculs, ce groupe nominal n'apparaît en position de sujet que dans 23,6 % (422 occurrences) de l'ensemble de ses occurrences (1787 occurrences). Ce résultat montre donc que le syntagme

les pauvres est moins susceptible, dans les rapports, d'assurer le rôle d'agent, dans la mesure où il occupe moins fréquemment la place de sujet (qui, je le rappelle, porte potentiellement le trait de l'agentivité).

Lors de l'examen des verbes côtoyant le groupe nominal, j'ai relevé cet extrait avec le verbe *être* illustrant un cas dans lequel *les pauvres* sont caractérisés comme « les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté » :

- (24) **Les pauvres** sont les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté et, à ce titre, **ils doivent** être au cœur des stratégies antipauvreté, que ce soit au stade de la conception, de l'exécution ou du suivi. (RDM 2000-2001 : 15)

L'usage du mot *acteurs* permet d'envisager *les pauvres* dans un rôle d'agent (même si, dans l'extrait, il ne joue pas ce rôle), de protagoniste, un *acteur* étant, au sens figuré, selon *Le Petit Robert*, une personne qui « prend une part active », qui « joue un rôle important » et intervient dans un domaine. Cela dit, la suite contient le verbe *devoir* qui place également l'énoncé dans le champ du prospectif : la phrase « ils [*les pauvres*] doivent être au cœur des stratégies antipauvreté » exprime une nécessité (*ils doivent être au cœur...*), qui cohabite avec sa non-existence (*ils ne le sont pas encore*).

Enfin, parmi les cooccurrents de *pauvres*, on trouve aussi le mot *parole* (indice de spécificité : +9 ; avec *aux pauvres* : +16) qui apparaît dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2000-2001, principalement dans le groupe verbal *la parole est aux pauvres* (13 occurrences) ainsi que dans le segment (*le*) *droit à la parole* (9 occurrences).

- (25) Après avoir écouté ce que les pauvres ont à dire, nous avons incorporé à la définition de la pauvreté l'impossibilité d'agir et d'être entendu, et la précarité et la crainte. Ce sont des dimensions du dénuement humain qu'illustre avec éloquence notre étude « **La parole est aux pauvres** », établie en préparation du rapport [...]. (RDM 2000-2001, avant-propos de J. D. Wolfensohn : v)
- (26) **Les pauvres** sont d'abord et avant tout des gens qui n'ont ni **droit à la parole** ni pouvoir. Les droits politiques et les libertés civiles sont un aspect important du **droit à la parole**. (RDM 2000-2001 : 133)

La présence de ces constructions fait écho à la décision prise, par les auteurs des rapports, de concevoir la pauvreté dans ses multiples dimensions : à la pauvreté monétaire, s'ajoutent également l'absence d'instruction et de santé, la précarité, la prédisposition aux risques et « l'impossibilité de se faire entendre et d'influer sur son propre destin » (RDM 2000-2001 : 19). Dans le cadre de l'étude intitulée *La parole est aux pauvres*, citée dans ce *Rapport*, ont été interrogées plus de 60 000 personnes de soixante pays vivant dans la pauvreté : « Nous avons demandé aux pauvres [...] d'analyser et d'exprimer leur conception du bien-être (un mode de vie satisfaisant) et du "mal-être" (un mode de vie peu satisfaisant) » (*ibid.* : 20). C'est donc dans ce contexte qu'apparaît l'idée de donner la parole ou la voix aux pauvres.

À lecture des exemples (27) et (28), extraits de ce même *Rapport*, on constate, toutefois, que *les pauvres* sont, avant tout, caractérisés par leur incapacité à *influer*

concrètement dans leur destin et à *gérer seuls* les risques qui adviennent. Ils n'ont pas *droit à la parole* (26), celle-ci leur est donnée (29), et même s'ils *agissent*²² *activement*, leurs actions n'ont pas d'impact réel sur leur niveau de vie (27).

- (27) L'étude révèle que **les pauvres** agissent activement dans le cours de leur existence, mais qu'ils sont souvent incapables d'influer sur les facteurs sociaux et économiques qui déterminent leur niveau de vie (RDM 2000-2001 : 3)
- (28) **Les pauvres** ne pouvant pas gérer seuls leurs risques, toute stratégie visant à combattre la pauvreté doit améliorer la gestion des risques auxquels ils sont confrontés, en visant à limiter et atténuer les risques et à aider les pauvres à survivre aux chocs. (RDM 2000-2001 : 173)
- (29) Donner aux pauvres la possibilité de s'exprimer dans les instances mondiales [...]. Si les pays et surtout les personnes pauvres y sont clairement entendus, ces institutions seront mieux à même de répondre à leurs besoins. (RDM 2000-2001 : 219)

Je propose de poursuivre l'étude des traits sémantiques de *pauvres* par une autre facette du mot, l'aspect technique. Si, dans le corpus, *les pauvres* sont moins susceptibles d'être le sujet d'un procès et, par conséquent, d'être à l'origine d'une action, c'est aussi parce qu'ils sont envisagés comme un objet d'observation qui s'intègre dans le champ lexical de l'économie.

4. *Les pauvres pris dans un raisonnement économique*

Les auteurs du *Dictionnaire historique de la langue française* (2019) constatent que le « concept de "pauvreté" est passé de l'individuel et de l'affectif au collectif et au statistique ». La quasi-absence de la forme substantive au singulier (*le pauvre*) dans le corpus de rapports de la Banque mondiale, comme j'ai tenté de l'explicitier dans la deuxième partie de ce texte, corrobore effectivement ce constat, puisque les personnes concernées par la pauvreté sont abordées de façon impersonnelle, comme faisant partie d'un ensemble, *les pauvres*. À cela s'ajoute aussi le caractère technique par lequel ce groupe d'individus sans noms et sans visages est présenté dans les discours : *les pauvres* s'insèrent dans un raisonnement qui est propre à la science économique.

La Banque mondiale étant surtout une institution financière, il est prévisible de trouver, dans les rapports de cette organisation, une approche économique de la pauvreté et des pauvres. Mon objectif est de faire ressortir les principaux termes, en rapport avec cette discipline, employés dans le contexte phrastique de *pauvres* et de circonscrire l'apport sémantique de ces associations. Parmi les cooccurrents de *pauvres* ayant trait au champ de l'économie, je propose de mettre l'accent sur les mots les plus spécifiques, à savoir : *actifs*, *opportunités* et *revenu* (§ 4.1). Puis, j'aborderai la façon dont les pauvres sont appréhendés par des données chiffrées (§ 4.2).

²² Une recherche ciblée sur l'usage du verbe *agir* dans le corpus montre que le segment *les pauvres* n'occupe la place de sujet de ce verbe que dans quatre occurrences.

4.1. Associations avec des mots de l'économie

L'association, dans l'environnement de la phrase, entre *pauvres* et les mots *actifs* et *opportunités* est propre au *Rapport sur le développement dans le monde* de l'année 2000-2001 : de fait, comme on peut le remarquer dans le graphique qui suit, les spécificités des formes *actifs* (249 occurrences) et *opportunités* (145 occurrences) sont positives dans ce *Rapport*, ce qui signifie que ces mots sont surutilisés dans cette partie du corpus.

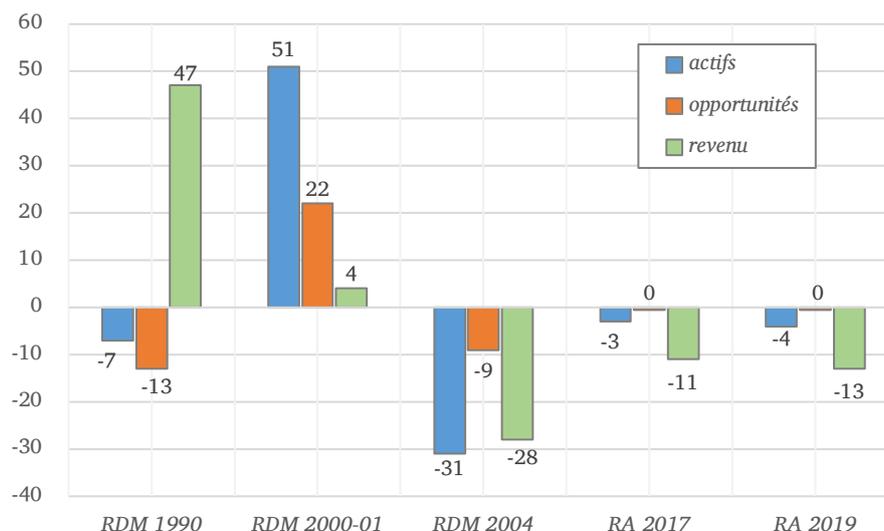


Figure 6. Spécificités des cooccurrents (*actifs*, *opportunités*, *revenu*) de *pauvres* (corpus BM/Lexico3)

Quant au mot *revenu*, il a une fréquence (absolue) plus élevée (873 occurrences), et sa spécificité est positive dans les *Rapports* des années 1990 et 2000-2001 avec une surutilisation dans le *Rapport* de 1990 (indice de spécificité : + 47).

Les actifs des pauvres

Le terme *actif*, d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (2019), est utilisé, dans le domaine des finances, depuis le milieu du XVIII^e siècle, ayant été attesté en 1762. Le substantif est défini, par *Le Petit Robert*, comme « l'ensemble des biens ou droits constituant un patrimoine ou une universalité juridique ». Le mot désigne, selon le *Lexique d'économie* (2012), tout ce « qui participe à l'activité économique » : il peut renvoyer à « une personne en âge de travailler, qui exerce une activité rémunérée ou qui en recherche une », ainsi qu'à l'ensemble des biens matériels (un bâtiment, un ordinateur, un camion, etc.) ou des biens immatériels (des brevets, des dessins, des marques, des autorisations, etc.) en possession d'un agent économique (*ibid.*).

Dans le corpus des rapports, les mots *pauvres* et *actifs* s'attirent mutuellement (indice de spécificité : + 28) et peuvent apparaître en collocation dans le segment *actifs des pauvres* (14 occurrences). Les extraits (30) et (31) illustrent l'association entre ces deux mots :

- (30) Dans la plupart des pays, la stratégie que nous proposons, qui voit dans l'investissement éducatif le meilleur moyen d'accroître les actifs des pauvres, a plus de chances de réussir. (RDM 1990 : 4)
- (31) Pour aider **les pauvres** à accumuler des actifs, il faut que la répartition des crédits au sein des secteurs favorise les services essentiels, qui sont surtout utilisés par les pauvres et où les défaillances du marché sont les plus patentées. (RDM 2000-2001 : 95)

On repère aussi, dans ces extraits, plusieurs termes courants dans « la langue de l'économie », une langue qui, d'après Flouzat et Pelé (2000 : 492), s'est enrichie du vocabulaire d'autres disciplines : la mathématique et la statistique, la gestion, le droit, l'art militaire, la sociologie, etc. Ainsi, l'usage des substantifs *stratégie* et *investissement* (30) ainsi que des verbes *accroître* (30), *accumuler* (31) et *développer* (32) insère la catégorie *des pauvres* dans un raisonnement propre à l'économie : la stratégie, pour les auteurs de ces rapports, consiste à *aider les pauvres* à intégrer pleinement la structure économique en place et à en tirer également profit.

- (32) Par ailleurs, les mesures visant à protéger l'environnement de manière plus durable contribueront à développer les actifs des pauvres et à réduire l'incidence de la pauvreté sur le long terme. Ces mesures opéreront en synergie pour faciliter la réalisation des objectifs. C'est pourquoi la stratégie de lutte contre la pauvreté doit être à la fois plus vaste et plus intégrée. (RDM 2000-2001 : 7)

Autrement dit, la *stratégie de lutte contre la pauvreté*, mise en avant dans ces textes, ne consiste pas à mettre en cause le système qui est à l'origine de la situation de dénuement vécue par les pauvres, mais plutôt à pousser ces derniers à y prendre place. Enfin, on observe la présence, dans l'environnement phrastique de *pauvres*, de mots relevant d'un vocabulaire militaire, de plus en plus utilisés en économie (Flouzat et Pelé 2000 : 494), tels *stratégie*, *lutte* et *objectifs*, qui ont, me semble-t-il, pour fonction de mettre en scène et en avant le rôle de la Banque mondiale en tant qu'acteur de la lutte contre la pauvreté.

Les opportunités des pauvres

Le mot *opportunités*, qui, certes, n'est pas spécifique au vocabulaire économique, même s'il en fait partie (notamment dans l'expression *coût/coûts d'opportunité*²³), apparaît, dans les rapports de la Banque mondiale, en cooccurrence avec *pauvres* (indice de spécificité : + 13).

Les auteurs du *Dictionnaire historique de la langue française* (2019) observent que le terme *opportunité*, sous l'influence de l'anglais *opportunity*, est employé de plus en plus en français, en économie spécialement, mais aussi en usage général,

²³ Expression d'ailleurs attestée dans le corpus (17 occurrences) et qui signifie « manque à gagner d'une possibilité non exploitée » (*Dictionnaire historique de la langue française*) : « Pour beaucoup de pauvres, le coût d'opportunité que représente pour eux l'envoi d'un enfant à l'école l'emporte sur les avantages futurs – en particulier s'il s'agit de filles, dont la valeur économique est souvent jugée inférieure dans diverses parties du monde » (RDM 1990 : 36). On remarque, en passant, le lien de possession établi entre le mot *filles* et le segment *valeur économique : la valeur économique des filles* → *les filles ont de la valeur économique*.

pour « occasion favorable »²⁴. Le *Lexique d'économie* (2012) donne une définition différente : l'*opportunité* désigne aussi la « possibilité, [l']alternative à laquelle on renonce en prenant une décision, notamment en choisissant un investissement ». Cette acception suppose donc l'existence d'un *choix* : l'individu prend sa décision après avoir médité sur les avantages et les désavantages des différents projets qui lui sont présentés (le choix est pris par l'individu lors d'un achat, d'un placement, d'un investissement, etc.).

Dans le corpus, on constate l'emploi du segment *opportunités économiques* (19 occurrences) qui peut apparaître dans le cotexte du mot *pauvres*, comme l'illustre l'extrait qui suit (dans lequel la question des actifs est également mise en relief) :

- (33) Développement des opportunités : accroître les opportunités économiques des pauvres en stimulant la croissance économique générale et en les aidant à accumuler des actifs (les terres et l'éducation, par exemple) et à rentabiliser leurs actifs par des mesures fondées sur les marchés et d'autres types de mesures. (RDM 2000-2001, avant-propos de J. D. Wolfensohn : vi)

La présence simultanée des mots *pauvres* et *opportunités* dans l'environnement de la phrase est surtout attestée dans les *Rapports sur le développement dans le monde* des années 1990 et 2000-2001, ce dernier document rassemblant la majorité de ces associations. Cette concentration d'emplois dans le *Rapport* de 2000-2001 est due au « cadre d'action » mis en avant dans ce texte qui consiste à intervenir sur trois domaines « d'égale importance », à savoir : les opportunités (*développer les opportunités*), l'insertion (*faciliter l'insertion*) et la sécurité matérielle (*améliorer la sécurité matérielle*) (RDM 2000-2001 : 40). Ce cadre d'action propose d'étendre la stratégie de réduction de la pauvreté mise en avant dans le *Rapport* de 1990, axée sur la croissance (avec la création d'emplois) et l'expansion des services sociaux.

On observe, par ailleurs, que ces opportunités sont *créées, offertes*, améliorées par des entités autres que les pauvres : la croissance économique (34), le marché (35), les politiques et les institutions (36). Il revient donc aux pauvres de *saisir* les opportunités qui leur sont offertes et d'en *profiter*.

- (34) L'élévation du niveau de compétence et de la qualité de la main-d'œuvre a permis **aux pauvres** de saisir les opportunités créées par la croissance économique. (RDM 1990 : 58)
- (35) Pour cela, il faut permettre **aux pauvres** de profiter des opportunités offertes par le marché et d'accumuler des actifs. (RDM 2000-2001 : 68)
- (36) Tout au long de ce rapport, nous avons vu le rôle clé que les politiques et les institutions ont à jouer, aux niveaux national et local, pour améliorer les opportunités des pauvres, les aider à s'insérer et accroître leur sécurité matérielle. (RDM 2000-2001 : 211)

Enfin, dans une partie consacrée à la question des opportunités, on rappelle que celles-ci dépendent du cadre économique, politique et social : « Sans croissance, les opportunités offertes aux pauvres ne s'élargiront pas » (RDM 2000-2001 : 45).

²⁴ Comme le précisent D. Flouzat et M. Pelé (2000 : 496), depuis 1945, « l'anglais apparaît comme la principale source d'enrichissement du vocabulaire dans le domaine de l'économie ».

Les auteurs de ce rapport prodiguent aussi leurs recommandations, par l'usage d'un marqueur de modalité (*il faut que*) ou par la mise en avant d'un lien causal, fondé sur des résultats d'enquêtes antérieures (*Les informations dont on dispose montrent que si la croissance est forte dans ces pays, c'est parce qu'ils sont ouverts au commerce international, ont suivi de bonnes politiques monétaires et budgétaires...*).

(37) Il faut que le climat des affaires soit propice aux investissements privés et à l'innovation technologique, et que règne la stabilité politique et sociale, garante de la sécurité des investissements publics et privés. [...] Les marchés jouent un rôle central dans la vie des pauvres [...]. Les informations dont on dispose montrent qu'en moyenne, la croissance est plus forte dans les pays qui sont ouverts au commerce international, qui suivent de bonnes politiques monétaires et budgétaires et qui ont des marchés des capitaux bien développés. (RDM 2000-2001 : 45-46)

On voit, à travers ces extraits, que, pour les pauvres, la voie à suivre est celle qui est proposée par le système économique mis en place : c'est ce dernier qui offrira, aux pauvres, les actifs, les opportunités et le revenu nécessaires pour échapper à la pauvreté. C'est ce qu'illustre l'énoncé *Les marchés jouent un rôle central dans la vie des pauvres*, retranscrit en (37).

Le revenu des pauvres

Le participe passé au masculin du verbe *revenir*, substantivé vers 1320, est utilisé pour désigner ce qui revient à quelqu'un, à une collectivité, comme rémunération du travail (salaire) ou fruit du capital (*Le Petit Robert*). Le *Dictionnaire historique de la langue française* (2019) souligne que « [l]es emplois du mot dans le contexte socioéconomique, et notamment fiscal, sont devenus essentiels au xx^e siècle. Le *Lexique d'économie* (2012) le définit de façon semblable : « Part de la production qui revient au sujet économique individu ou collectivité, comme rémunération de son travail et/ou fruit de son capital ». D'après les auteurs de cet ouvrage, les catégories principales de revenu sont le salaire, l'intérêt, le profit et la rente.

Dans le corpus de rapports, les mots *pauvres* et *revenu* sont cooccurrents (avec un indice de spécificité de +11). Le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2000-2001 signale, comme l'une des causes de la pauvreté, selon les pauvres eux-mêmes, « [u]n revenu et des actifs insuffisants pour se procurer l'essentiel : nourriture, logement, vêtements et niveau de santé et d'éducation convenable » (RDM 2000-2001 : 41). Ainsi, en raison de son rôle dans la mesure de la pauvreté (et dans le calcul du seuil de pauvreté d'une société), le revenu est pris en compte dans les descriptions présentées, et il peut figurer, en tant que donnée, dans des représentations graphiques. Et, comme on l'observe dans l'extrait qui suit, le mot *revenu* sert aussi à placer le syntagme *les pauvres* dans les champs de la statistique et de la mathématique, de plus en plus utilisées en économie (cf. Flouzat et Pelé : 2000).

(38) Par exemple, sur la base des statistiques de la répartition des revenus les plus récentes, une hausse de 10 % du revenu des pauvres au Bangladesh et en Inde réduirait l'incidence de la pauvreté d'environ 7 points de pourcentage. (RDM 1990 : 53)

Enfin, le segment *revenu des pauvres* (26 occurrences), qui apparaît surtout dans les rapports de 1990 et de 2000-2001, peut être accompagné de mots – verbes, noms verbaux – exprimant les idées d’augmentation (*la croissance a fait progresser le revenu des pauvres, hausse de 10 % du revenu des pauvres, accroître le revenu des pauvres*) ou, au contraire, de diminution (*contraction du revenu des pauvres, forte baisse du revenu des pauvres*). On voit que le mot *pauvres*, à travers la question du revenu, est inséré dans un raisonnement économique dans lequel l’évolution d’un phénomène est pris en considération.

4.2. Des pauvres que l’on compte

On relève aussi, dans le cotexte de *pauvres*, des expressions soulignant le fait que des individus considérés comme pauvres ont été additionnés ou rassemblés pour former une pluralité²⁵, *les pauvres*. C’est le cas, par exemple, du verbe *recenser*, employé dans l’extrait (39) pour indiquer que le dénombrement des pauvres, leur identification individuelle, pourrait *optimiser* la redistribution des revenus. Dans d’autres cas, ce sont des constructions telles que *la plupart de* (40) et *la moitié de* (41) qui indiquent que le mot *pauvres* peut renvoyer à un ensemble collectif dont on peut extraire une partie.

- (39) Comment optimiser la redistribution des revenus par le biais des transferts et des subventions ? La réponse dépend des moyens dont dispose l’Etat pour recenser les pauvres et administrer les subventions. Les pays capables de recenser les pauvres individuellement ont de multiples options. (RDM 2000-2001 : 98)
- (40) Mais c’est en milieu rural que vivent la plupart des pauvres du monde en développement, et c’est là que des transferts et des dispositifs de sécurité efficaces sont le plus nécessaires. (RDM 1990 : 118)
- (41) En Thaïlande, [...] les subventions orientées du côté de la demande ont été utilisées pour les services cliniques, mais un tiers environ des bénéficiaires n’étaient pas des pauvres, et la moitié des pauvres n’en ont pas bénéficié. (RDM 2004 : 168)

Ces exemples montrent que le groupe nominal *les pauvres* désigne une pluralité d’individus susceptibles d’être recensés, comptés, divisés en parties ou regroupés en sous-ensembles. Mais l’expression de la quantité passe, dans le corpus, surtout par l’emploi de données chiffrées et de mots dénotant l’intensité (l’augmentation ou la réduction du nombre de pauvres). Les énoncés qui suivent illustrent la place d’importance qu’occupent les chiffres et les statistiques dans la description de la pauvreté à travers le décompte de ceux qui vivent dans cette situation : le recours à des données chiffrées permet donc d’aborder la catégorie des pauvres avec la précision et l’objectivité inhérentes à la discipline mathématique. De fait, comme l’affirment P. Bacot, D. Desmarchelier et S. Rémi-Giraud (2012 : 11), le « monde des chiffres se présente comme celui de l’objectivité, mais aussi comme celui de l’universalité : objectivité résultant du protocole gouvernant leur production ;

²⁵ Cette pluralité peut avoir, selon les usages, une interprétation distributive (chaque individu est pris isolément) ou une interprétation collective (c’est l’ensemble qui est mis en avant) (cf. Lecolle 2020).

universalité garantie par un système de signes translinguistiques et, partant, transculturels ».

- (42) En outre, certaines régions progresseront beaucoup plus vite que d'autres. En Afrique subsaharienne, le nombre des pauvres augmentera de 85 millions pour atteindre 265 millions d'ici la fin du siècle. (RDM 1990 : 159)
- (43) D'ici la fin du siècle, l'Afrique subsaharienne comptera plus de 30 % des pauvres du monde en développement, contre 16 % en 1985. (RDM 1990 : 6)
- (44) Entre 1992 et 1997, dans dix pays en développement, seuls 41 % des pauvres souffrant d'infections respiratoires aiguës ont été traités dans un service de santé, contre 59 % des non-pauvres. (RDM 2000-2001 : 33)

À travers ces exemples, on voit que l'usage des chiffres permet également de faire des comparaisons – entre des périodes distinctes (42), (43), mais aussi entre des groupes sociaux différents (44) –, ce qui constitue un élément important dans les analyses économiques actuelles. On peut finalement affirmer que la présence de données chiffrées et statistiques dans l'entourage de *pauvres* donne à ce mot un aspect technique, reposant sur l'idée selon laquelle la catégorie des pauvres, comme d'autres phénomènes de la réalité sociale, peut être mesurée et « réduite » à une représentation mathématique intelligible.

5. Les pauvres pris dans une vision consensuelle des liens sociaux

Parmi les cooccurrents de *pauvres* dans le corpus, on trouve également les formes *riches* et *non-pauvres*, avec des indices de spécificité élevés : respectivement, +32 et +24. Ces résultats me permettent d'aborder le mot dans son dernier aspect, l'aspect consensuel. Selon A. Corten, dans le discours de la Banque mondiale autour de la pauvreté, « l'opposition principale ne se situe pas entre pauvres et riches » (1998 : 17). L'auteur constate que le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1990 fait la différence entre pauvres et non pauvres, mais il n'explique pas pourquoi adopter une telle distinction. Ce rapport a donc « construit un objet sémiotique nouveau : le concept de “non pauvres” » (*ibid.* : 18).

À partir de ces premières observations, je propose d'étudier les formes *riches* (§ 5.1) et *non-pauvres* (§ 5.2) dans le corpus lorsqu'ils apparaissent dans le cotexte de *pauvres*, à travers quelques données quantitatives collectées grâce aux logiciels de textométrie. Ces éléments d'analyse seront suivis d'une brève réflexion autour de l'effacement de la question sociale (§ 5.3).

5.1. Des pauvres et des riches

Lorsque l'on analyse le fonctionnement du mot *riches* dans le corpus, le premier constat concerne sa distribution syntaxique : si, dans cet ensemble de documents, c'est la forme substantive de *pauvres* qui prédomine (cf. § 1), cela n'est pas le cas pour le mot *riches* (140 occurrences), qui apparaît dans 65 % de ses occurrences dans la fonction d'adjectif. L'entité qualifiée par l'adjectif *riches* la plus récurrente

est le substantif *pays* : il y a 31 occurrences du segment *pays riches* dans le corpus. La tendance est donc inverse, ce qui me conduit à postuler que, dans les rapports, le mot *riches* tend moins à apparaître dans des constructions où il renvoie à une catégorie d'individus rassemblés selon les mêmes caractéristiques.

Je précise aussi que la forme *riches* n'apparaît pas dans les *Rapports annuels* de 2017 et 2019, les documents les plus récents du corpus ; elle est surutilisée (spécificité positive : +9) dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2000-2001.

Si l'on étudie de plus près l'emploi du syntagme nominal *les riches*, on observe qu'il peut être utilisé dans le cadre de comparaisons avec la situation des pauvres. De fait, dans l'extrait (45), les deux groupes de personnes – *les pauvres* et *les riches* – sont mis en comparaison, la part des revenus d'origine non agricole étant plus importante chez les paysans pauvres que chez les paysans riches. On voit que ces deux catégories ne s'opposent pas ; elles sont mises en parallèle. Le même constat s'applique à l'énoncé (46), dans lequel *les riches* et *les pauvres* sont comparés dans leur efficacité à utiliser les services d'eau potable, d'assainissement et de santé.

(45) Au Pakistan, en 1986-89, 55 % des revenus des paysans étaient d'origine non agricole, et ce pourcentage était trois fois plus élevé chez les pauvres que chez **les riches**. (RDM 2000-2001 : 168)

(46) Au Sénégal, l'efficacité des pauvres, pour ce qui est de tirer parti de l'eau potable, de l'assainissement et des services de santé, est de 39 % inférieure à celle **des riches**. (RDM 2004 : 158)

Dans d'autres cas, la situation des riches et des pauvres est mise en équivalence, comme dans l'extrait (47) dans lequel les deux groupes sociaux bénéficient, sans distinction, d'une amélioration dans le service de santé publique.

(47) Aux États-Unis et en Europe, la croisade pour la santé publique a permis une amélioration rapide de l'état sanitaire des pauvres et **des riches** à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, bien avant la découverte des antibiotiques. (RDM 2000-2001 : 129)

Cela dit, on relève quelques exemples dans lesquels une différence de traitement entre les pauvres et les riches est mise en relief. Les extraits (48) et (49) illustrent ces cas d'opposition indirecte, dans lesquels la distinction entre ces deux groupes de personnes est la conséquence d'un facteur conjoncturel : la *fuite des capitaux* en (48) ainsi que la *grande inégalité* en (49) favorisent les riches aux dépens des pauvres.

(48) Au Brésil comme aux Philippines, inflation forte et taux de change surévalués, joints à l'incertitude générale, ont également encouragé la fuite de capitaux, au bénéfice des riches et au détriment des pauvres. (RDM 1990 : 128)

(49) S'agissant des effets de l'inégalité sur la croissance, on pensait précédemment qu'une plus grande inégalité pourrait favoriser la croissance, par exemple en donnant une plus grande part du revenu **aux riches** (qui économisent) qu'**aux pauvres** (qui n'économisent pas). (RDM 2000-2001 : 66)

Tout comme *les pauvres*, *les riches* peuvent assumer le rôle de bénéficiaire et être affectés par les retombées, avantageuses ou non, du procès : *bénéficiaire* et *léser*, en (50), par exemple. En revanche, contrairement *aux pauvres*, *les riches* ne sont pas aidés ni protégés ; on peut les *inciter* à agir, à *soutenir les programmes* (remplissant le rôle de contre-agent), comme l'exemplifie, ci-dessous, l'extrait (51).

- (50) L'intervention de la puissance publique dans l'atténuation des risques peut aussi léser les riches (les prêteurs) ou affaiblir les relations de clientélisme entre les riches et les pauvres en renforçant l'indépendance de ces derniers. On peut renforcer le soutien politique en faveur des programmes publics d'assurance en permettant **aux riches** (ou tout au moins à la classe moyenne) de bénéficiaire de certains programmes et en démontrant que l'assurance coûte moins cher que d'autres mesures d'aide aux pauvres. (RDM 2000-2001 : 178)
- (51) Les pauvres reçoivent aussi des avantages indirects, lorsque les équipements d'infrastructure construits dans le cadre de ces programmes leur sont utiles. Toutefois, le bilan à cet égard est mitigé : dans certains cas, les ménages plus favorisés se sont appropriés les actifs créés (ce qui n'est pas totalement négatif puisque cela peut inciter les riches à soutenir les programmes, ce qui est apparemment le cas au Maharashtra). (RDM 2000-2001 : 184)

Ainsi, on constate, à travers ces extraits, qu'il n'y a pas d'opposition directe entre les pauvres et les riches dans le corpus ; les pauvres n'agissent jamais à l'encontre des riches. Ils entretiennent des relations – *de clientélisme* en (50) –, mais elles ne sont pas explicitement conflictuelles. On relève surtout des exemples où ces deux catégories d'individus sont mises en comparaison : ce sont donc les circonstances et les conséquences survenues qui les opposent.

5.2. Des pauvres et des non-pauvres

Parmi les cooccurents de *pauvres*, on trouve également la forme *non-pauvres* qui, dans son usage avec trait d'union, apparaît 82 fois dans le rôle de substantif, soit la quasi-totalité des occurrences ; une seule occurrence de l'emploi adjectival a été constatée. La forme sans trait d'union, *non pauvres*, peut être utilisée en fonction de substantif (7 occurrences) ou d'adjectif (4 occurrences). Le graphique suivant reprend les données quantitatives des formes *riches* et *non-pauvres/non pauvres*.

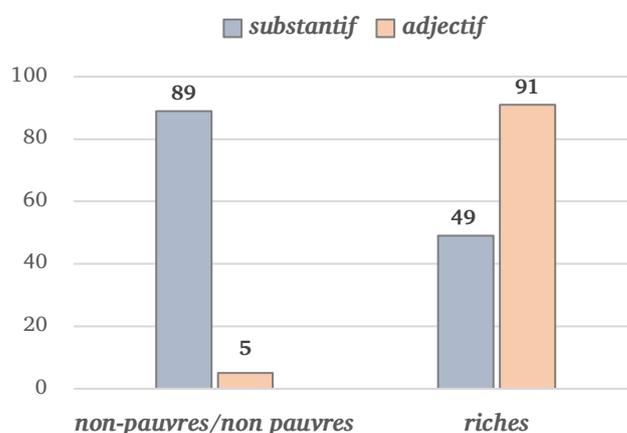


Figure 7. Distribution syntaxique de *non-pauvres/non pauvres* et *riches* (corpus BM)

Ces résultats montrent donc que la tendance est inverse à celle observée pour le mot *riches* : le fonctionnement de la forme *non-pauvres/non pauvres* dans le corpus ressemble à celui de *pauvres* et tend majoritairement à désigner une catégorie de personnes. La forme est également absente des *Rapports annuels* de 2017 et 2019, et elle est surutilisée dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de l'année 1990 (spécificité positive : + 10).

Dans la fonction de substantif, la forme s'écrit majoritairement avec un trait d'union²⁶, *non-* jouant le rôle d'un préfixe négatif. Contrairement au terme *riche*, qui fonctionne comme l'antonyme de *pauvre*, *pauvre* et *riche* se trouvant dans des positions opposées sur un axe fixé à partir d'un point « zéro » (cf. Warczyk 1981 : 33-35), la forme *non-pauvres* établit une relation de négation et dénote une étape intermédiaire entre les deux opposés. L'ensemble des mots formerait une échelle ayant donc, pour pôles, les mots *pauvre* et *riche* et, pour graduations, les formes *non-riche* et *non-pauvre* (*ibid.*). Par ailleurs, la forme *non-pauvres* peut s'interpréter comme une négation complémentaire (cf. Dugas 2016 : 113-114) : le dérivé *non-pauvres* renvoie à un ensemble d'individus qui est en relation de complémentarité avec l'ensemble d'individus auquel renvoie la base *pauvres* ; ces formes – *pauvres* et *non-pauvres* – désignent des entités distinctes, mais qui font partie d'une classe plus grande, la totalité des individus (d'un pays, par exemple).

Dans le discours de la Banque mondiale, la catégorie des *non-pauvres* ne se présente pas non plus directement en opposition à celle des *pauvres*. Comme pour *riches*, on relève surtout des séquences où les situations de ces deux entités sont mises en comparaison (52). *Pauvres* et *non-pauvres* peuvent, toutefois, se trouver en situation de conflictualité, provoquée par la mise en application de politiques économiques. Ainsi, dans l'énoncé (53a), si *pauvres* et *non-pauvres* jouent le même rôle, celui de bénéficiaire (ou datif), ils sont affectés différemment par le procès, les retombées étant positives pour les premiers (*les politiques aident les pauvres*) et négatives pour les seconds (*les politiques imposent des coûts aux non-pauvres*).

(52) Entre 1992 et 1997, dans dix pays en développement, seuls 41 % des pauvres souffrant d'infections respiratoires aiguës ont été traités dans un service de santé, contre 59 % des non-pauvres. (*RDM* 2000-2001 : 33)

(53) (a) Les politiques qui aident les pauvres mais imposent des coûts aux non-pauvres susciteront des résistances, qu'elles augmentent ou qu'elles n'augmentent pas le revenu national. (*RDM* 1990 : 60)

²⁶ Une recherche sur la bibliothèque numérique de la BnF montre que la forme *non-pauvres* a été employée en 1783, en fonction d'adjectif, dans la *Gazette du commerce* : « On reçoit aussi à cette école toutes les petites filles non-pauvres, le produit de leur travail tourne au profit des autres » (29 novembre 1783, n° 95, p. 754). L'usage substantif de la forme avec trait d'union a été observé dans cet extrait de 1861 : « La condition des pauvres secourus devint de beaucoup préférable à celle des non-pauvres, et l'on cite ce fait, qu'en 1830, dans la Cité de Londres, cinquante familles imposées pour le paiement de la taxe furent réduites à vendre leur mobilier et jusqu'à leur lit pour nourrir les pauvres » (L. Louvet, *Curiosités de l'économie politique*, 1861, p. 412). Source : gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France. En outre, une recherche sur la base de données textuelles de Google livres, à travers l'application Ngram Viewer, conduit à penser que la forme a surtout été utilisée entre les années 1980 et 2001.

La suite de ce dernier énoncé (53b) fait apparaître des *non-pauvres politiquement puissants* et pouvant exercer « *une forte influence* sur le choix des orientations » ; les *non-pauvres* sont également capables d'offrir une *résistance active* aux mesures visant à réduire la pauvreté (53c). Le *soutien* des *non-pauvres* est donc nécessaire, même si l'on rappelle que les mesures redistributives et les actions en faveur des plus démunis sont aussi dans leur propre *intérêt* (54).

- (53) (b) **Les non-pauvres** sont généralement politiquement puissants et ils exercent une forte influence sur le choix des orientations. (*Ibid.*)
 (c) Mais, puisque le pouvoir politique tend à refléter le pouvoir économique, il est important de concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté qui recevront le soutien des non-pauvres, ou qui, du moins, ne se heurteront pas à une résistance active de leur part. (*Ibid.*)
 (54) Les intérêts **des pauvres** et ceux des autres couches de la population se recoupent à beaucoup d'égards, de sorte qu'il est dans l'intérêt des non-pauvres de soutenir les mesures redistributives et les actions en faveur des catégories démunies. (*RDM 2000-2001 : 128*)

Même si les mesures peuvent *profiter* autant aux pauvres qu'aux non-pauvres (55) et que des *alliances* entre ces deux classes peuvent avoir lieu (56), on voit, surtout dans le *Rapport* de 2004 consacré à la question des services, que ce sont les non-pauvres qui *monopolisent* (57), qui accaparent des financements (58), et qu'il peut y avoir détournement au profit des non-pauvres (59).

- (55) Conclusion : en moyenne, ces mesures profitent autant **aux pauvres qu'aux non-pauvres**. (*RDM 2000-2001 : 74*)
 (56) Il est parfois possible de créer des alliances entre **les pauvres** et certaines catégories de **non-pauvres** qui sont partie prenante à la réforme. (*RDM 1990 : 60*)
 (57) Enfin, les carences du marché de l'assurance affectant tout le monde, ce sont souvent **les non-pauvres** qui monopolisent le financement public des soins (*RDM 2004 : 155*)
 (58) **Les non-pauvres** peuvent accaparer ces financements, ce qui conduit à une éviction complète des services curatifs pour les plus démunis – et ne laisse aucune place aux services de santé publics dans le budget. (*RDM 2004 : 19*)
 (59) Le bénéfice des services de santé étant largement détourné vers **les non-pauvres**, il est fondamental de former des coalitions favorables aux pauvres, pour influencer les dépenses de santé. (*RDM 2004 : 172*)

À travers ces exemples, on constate que *les pauvres* et *les non-pauvres* apparaissent comme deux entités distinctes, chacune pouvant ressentir les retombées positives ou négatives du procès ; ces catégories peuvent éventuellement « s'allier », mais, lorsqu'elles figurent dans le même contexte phrastique, elles sont le plus souvent mises en comparaison ou en opposition conjoncturelle.

5.3. Une représentation consensuelle des relations sociales

Dans le corpus de rapports, la fréquence absolue (nombre d'occurrences) de la forme antonymique *riches* et de la forme en négation *non-pauvres* est très faible, si l'on compare à celle de la forme *pauvres*, comme l'illustre le graphique suivant.

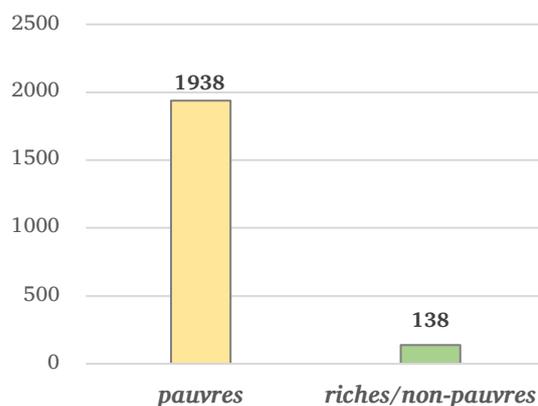


Figure 8. Nb d'occurrences des formes substantives *pauvres* et *riches/non-pauvres* (corpus BM)

Cette disproportion me conduit à postuler que les relations entre la catégorie des pauvres et les autres catégories de la population (les riches et les non-pauvres en particulier) sont fondées, dans le discours de la Banque mondiale, sur l'idée d'un consensus nécessaire et salutaire.

En 1972, dans son *Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs*, R. S. McNamara, alors président de la Banque mondiale, parle explicitement du besoin de mettre en œuvre des réformes visant à combler l'écart entre les privilégiés et *les pauvres*. L'adoption de mesures qui ont pour objectif d'« améliorer la condition des habitants les plus déshérités des pays en voie de développement relève non seulement des principes mais de la prudence » (1972 : 17) ; il s'agirait, selon lui, d'éviter l'avènement d'une « rébellion » :

Dans un monde où coexistent un petit nombre de privilégiés et une écrasante majorité de pauvres et de misérables – et où le fossé qui les sépare se creuse au lieu de se combler – le choix entre le prix politique des réformes et les risques politiques de la rébellion s'impose inéluctablement tôt ou tard. (McNamara 1972 : 17)²⁷

« La justice sociale n'est pas seulement un impératif moral, mais également un impératif politique », affirme également R. S. McNamara dans ce discours. Et il lance un avertissement aux gouvernements des pays en voie de développement : « Différer les réformes pour des motifs d'opportunité politique, *c'est préparer la voie à l'extrémisme politique* ; rester indifférent à l'injustice sociale, c'est favoriser sa croissance » (McNamara 1972 : 17 ; je souligne en italiques).

²⁷ J'ai eu connaissance de ce document à travers le travail de J. M. Mendes Pereira (Pereira 2010) sur la Banque mondiale.

Cette position trouve écho dans des séquences du corpus, comme dans cet énoncé du *Rapport* de 1990, où il est question de dépasser l'opposition entre les pauvres et les non-pauvres et d'encourager des politiques économiques qui *allient* les diverses catégories (*le sort des uns et des autres*).

- (60) Mettre en place des réformes qui tendent à faire reculer la pauvreté ne se borne pas nécessairement à opposer tout simplement les pauvres aux non-pauvres. S'il est vrai que beaucoup de politiques économiques font le jeu des riches aux dépens des pauvres, il en est d'autres qui allient le sort des uns et des autres et qui peuvent, de ce fait, trouver des partisans des deux côtés. (*RDM* 1990 : 59)

L'usage des mots *coalition* et *arbitrage* dans les exemples qui suivent montre aussi que, selon les auteurs des rapports, il est nécessaire de trouver un compromis (*Ce qu'il faut, c'est une coalition*), même s'il est difficile, entre des groupes d'individus qui sont différents et qui ont souvent des intérêts divergents.

- (61) Dans la plupart des cas, rendre les services efficaces pour **les pauvres** signifie rendre les services efficaces pour tout le monde – tout en veillant à ce que **les pauvres** y aient accès. Ce qu'il faut, c'est une coalition qui comprenne les pauvres et une représentation significative des non-pauvres. (*RDM* 2004 : 70)
- (62) Le cadre des institutions politiques et économiques a son importance parce qu'une politique de lutte contre la pauvreté implique un arbitrage. [...]. Comme elles [les décisions] signifient une plus grande part de revenu et davantage de dépenses publiques pour les pauvres, le principal arbitrage, surtout dans l'immédiat, consiste à choisir entre les intérêts **des pauvres** et ceux des **non-pauvres**. (*RDM* 1990 : 4)

Enfin, l'idée du partage, qu'illustre ici l'extrait (63), est reprise, plus récemment, dans l'expression *prospérité partagée* (28 occurrences), présente dans les *Rapports annuels* de 2017 et 2019 et qui est dans la continuité de la « valeur progrès » mise en avant dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1990 (cf. Corten 1998 : 7). Le segment *prospérité partagée* condense l'idée selon laquelle un monde sans (l'extrême) pauvreté, où la prospérité est partagée entre tous, serait possible. À travers ce vœu, les auteurs écartent toute mise en cause du système qui génère des pauvres ; il suffit de « partager » les fruits de la croissance pour que le monde « que nous voulons tous » advienne (65).

- (63) Mais l'expérience montre que le choix d'objectifs et de moyens d'action partagés, dans une certaine mesure, par **les pauvres** et par **certaines catégories au moins de non-pauvres** entre souvent pour beaucoup dans les chances de réussite. (*RDM* 1990 : 59)
- (64) Le Groupe de la Banque mondiale est fermement résolu à atteindre ses deux objectifs qui consistent à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée de manière durable. (*RA* 2017 : 30)
- (65) Le Groupe de la Banque mondiale [...] est déterminé à saisir au mieux cette occasion inédite et à contribuer à l'avènement du monde que nous voulons tous, un monde sans pauvreté, où la prospérité est partagée entre tous. (*RA* 2013, message de J. Y. Kim : 3)

Enfin, on rappelle que l'emploi, très majoritaire dans le corpus, du syntagme *les pauvres* s'effectue dans une période marquée par l'effacement progressif, dans le débat public, mais aussi dans les analyses en sciences humaines et sociales, de la description de la société en classes sociales, et cela en particulier dans les pays développés²⁸. À la lumière des réflexions produites en sociologie (cf., sur ce sujet, par exemple, Bosc 2003 ; Dubet 2003, 2012), ce constat me permet de soutenir l'idée selon laquelle, dans les rapports de la Banque mondiale, l'analyse en termes de pauvreté donne à voir une représentation de la question sociale dans laquelle les différences entre les pauvres et les autres groupes sociaux sont déconnectées du modèle capitaliste dans lequel les économies contemporaines évoluent ; ces inégalités n'étant pas de nature structurelle, il suffit, pour les résorber, d'*aider* les pauvres à *accumuler des actifs*, « à faire face aux chocs et à gérer les risques » afin de « profiter des opportunités créées par le marché » (RDM 2000-2001 : 8), bref, à agir comme un *homo-œconomicus* qui utilise ses ressources (des ressources qu'il n'a pas) pour « entreprendre des activités plus *risquées* et plus *rentables* » (*ibid.* : 174), pour réaliser des « *transactions* sur le marché » (RDM 2004 : 155) et pouvoir ainsi satisfaire ses besoins (je souligne en italiques).

Conclusion

L'analyse des rapports de la Banque mondiale consacrés au thème de la pauvreté dans le monde a permis de mettre au jour la « dimension sémantique » principale du mot *pauvre(s)* en discours : la dimension classificatrice. De fait, dans le corpus, ce mot apparaît majoritairement dans l'expression nominale définie *les pauvres*, et il renvoie à une catégorie plurielle et homogénéisée d'individus. Il s'agit donc d'un classement social qui s'effectue à partir d'une propriété, celle d'*être pauvre*, partagée par l'ensemble des personnes composant la catégorie. Aucune prise en compte individuelle n'est possible dans cette classification. Or, on sait, depuis G. Simmel (1908/2011 : 98), que « [l]e fait que quelqu'un soit pauvre ne veut pas dire qu'il appartienne à la catégorie des *pauvres* ». Et l'auteur continue : « Ce n'est qu'à partir du moment où ils sont assistés [...] qu'ils deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté ».

Cette remarque me conduit à formuler l'idée que ce sont la Banque mondiale et les États (puisque l'aide financière est attribuée aux gouvernements des pays en voie de développement) qui établissent la catégorie des pauvres ; ce sont donc ces institutions qui donnent, à un ensemble d'individus différents, l'homogénéité nécessaire à la formation d'un groupe social.

En me concentrant sur l'emploi du mot dans le syntagme nominal *les pauvres*, à partir de ses associations avec d'autres mots du corpus, j'ai remarqué que cette dimension classificatrice se déploie sur trois aspects principaux. En premier lieu, j'ai constaté que le segment *les pauvres* est utilisé en association

²⁸ Et malgré un contexte de hausse des inégalités sociales : ainsi, en France, l'« accroissement des inégalités est allé de pair avec un effacement des classes sociales dans le discours politique et, doit-on dire, à sa suite, dans la sociologie », constate L. Boltanski (2014 : 36). Selon l'auteur, la « déconstruction des classes sociales » a eu lieu, en France, à partir du milieu des années 1980.

avec des termes signalant la présence d'un trait caritatif ou compassionnel : en effet, la catégorie des pauvres est d'abord définie par l'état de privation et de difficultés dans lequel ses membres se trouvent ; ces individus jouent, dans la majorité des cas, un rôle *passif*, souvent celui de bénéficiaire, car ils reçoivent l'aide et la protection venant d'ailleurs. En deuxième lieu, j'ai observé que *les pauvres* sont, dans le corpus, pris dans un raisonnement économique, caractérisé par la présence d'un vocabulaire spécialisé, souvent chargé de données chiffrées. En troisième et dernier lieu, j'ai noté que la présence de termes, désignant des catégories qui pourraient être dans une position opposée à celle des pauvres, est très faible dans ce corpus. Cela me conduit à postuler que la vision de la société (et des liens sociaux) dans laquelle *les pauvres* doivent s'insérer écarte toute forme d'affrontement : de fait, l'idée que le développement peut être partout et que la prospérité peut être partagée entre tous domine le discours de la Banque mondiale.

Dans les rapports de la Banque mondiale, *les pauvres*, appréhendés dans leur pluralité, ne sont pas en mesure d'agir, ont des besoins et, de ce fait, doivent être aidés. Leur situation est décrite de manière « scientifique », à travers des chiffres, des graphiques et des tableaux, dans le respect de la discipline économique. Si la pauvreté est un problème, une solution doit être trouvée, et elle consiste, selon la Banque mondiale et les auteurs des rapports, à faire entrer les pauvres dans le système capitaliste pour qu'ils puissent profiter, eux aussi, de la croissance et des « opportunités créées par le marché ». Pour l'instant, cette solution semble ne pas suffire, puisqu'en 2023, près de la moitié de la population mondiale peut encore être considérée comme pauvre²⁹.

BIBLIOGRAPHIE

Ressources linguistiques

- [*Dictionnaire historique de la langue française*] Rey, A. (éd.) (2019), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Le Robert.
- [Frantext] Base de données de textes français, ATILF-CNRS, <https://www.frantext.fr/>.
- [Lexico3] Logiciel d'analyse de données textuelles ou de statistique textuelle, A. Salem et S. Fleury, SYLED-CLA2T, <http://lexi-co.com/>.
- [*Lexique d'économie*] Silem, A. et Albertini, J.-M. (éds.) (2012) *Lexique d'économie*, Paris : Dalloz, 12^e édition.
- [Le Trameur] Logiciel d'analyse automatique, statistique et documentaire de textes, S. Fleury, CLESTHIA, <http://www.tal.univ-paris3.fr/trameur/>.
- [*Petit Robert*] Rey-Debove, J. et Rey, A. (éds.) (2012) *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris : Le Robert.

²⁹ Source : Oxfam France, article mise en ligne le 3 mars 2023 et consulté le 31 décembre 2023, <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/la-pauvrete-dans-le-monde/>.

Études critiques

- Authier-Revuz, J. (1992) « Repères dans le champ du discours rapporté », *Information grammaticale* 55 : 38-42.
- Bacot, P., Desmarchelier, D. et Rémi-Giraud, S. (2012) « Le langage des chiffres en politique », *Mots. Les langages du politique* 100 : 5-14.
- Bally, C. (1965) *Linguistique générale et linguistique française*, Berne : éditions Francke Berne, 4^e édition revue et corrigée.
- Bécherel, D. (1979) « La substantivation de l'adjectif », *Revue des langues romanes* LXXXIII, 1^{er} fascicule : 73-85.
- Boltanski, L. (2014) « Croissance des inégalités, effacement des classes sociales ? » in F. Dubet (éd.) *Inégalités et justice sociale*, Paris : La Découverte, 25-47.
- Bosc, S. (2003) « Groupes sociaux ou classes sociales ? », *Cahiers français* 314 : 40-46.
- Branca-Rosoff, S. (2001) « La sémantique lexicale du mot "quartier" à l'épreuve du corpus *Frantext* (XII^e-XX^e siècles) », *Langage et société* 96 : 45-70.
- Brunner, P. et Ribeiro, M. P. (2020) « *Inégalité(s)* dans les discours de la presse française : usages discursifs et dimensions sémantiques d'un mot », *Corela* [en ligne] 18(2), <http://journals.openedition.org/corela/12798> (consulté le 13/06/2023).
- Cling, J.-P. et Roubaud, F. (2008) *La Banque mondiale*, Paris : La Découverte.
- Corten, A. (1998) « Le discours de la pauvreté de la Banque mondiale », *Langage et société* 85 : 5-24.
- Cusin-Berche, F. (1998) *Le management par les mots. Étude sociolinguistique de la néologie*, Paris : L'Harmattan.
- Desoutter, C. et Browne-Tixier, N. « La notion de pauvreté dans le discours des acteurs associatifs de trois pays européens : France, Irlande, Italie », *mediAzioni* [en ligne] 24, <http://mediazioni.sitlec.unibo.it> (consulté le 31-12-2023).
- Dubet, F. (2003) « Inclus/exclus : une opposition pertinente ? », *Cahiers français* 314 : 47-52.
- (2012) « Classes sociales et description de la société », *Revue française de socio-économie* 10(2), 259-264.
- Dugas, E. (2016) *Non- dans le paradigme des préfixes de négation en français : étude synchronique et diachronique*, thèse de doctorat en linguistique, université Charles de Gaulle – Lille 3.
- Flouzat, D. et Pelé, M. (2000) « La langue de l'économie », in G. Antoine et B. Cerquiglini (éds.) *Histoire de la langue française (1945-2000)*, Paris : CNRS éditions, 491-501.
- Gary-Prieur, M.-N. (2011) *Les déterminants du français*, Paris : Ophrys.
- Goes, J. (2010) « Les adjectifs substantivés : entre distorsion et conversion », in J. Goes et E. Moline (éds.) *L'adjectif hors de sa catégorie*, Arras : Artois Presses Université, 33-56.
- Lebart, L. et Salem, A. (1994) *Statistique textuelle*, Paris : Dunod.
- Lecolle, M. (2020) « Expressions nominales de la pluralité. *La France, les Français, le peuple français : propriétés partagées et différences* », *Academic Journal of Modern Philology* 9 : 131-142.

- McNamara, R. S. (1972) *Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs*, le 25 septembre 1972, Washington D.C. Document disponible sur le site Internet de la Banque mondiale à partir de l'adresse : <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports> (consulté le 19-09-2023).
- Moirand, S. (1988) *Une histoire de discours... Une analyse des discours de la revue Le Français dans le monde 1961-1981*, Paris : Hachette.
- Noailly, M. (1999) *L'adjectif en français*, Paris : Ophrys.
- Pereira, J. M. M. (2010) *O Banco Mundial como ator político, intelectual e financeiro (1944-2008)*, Rio de Janeiro: Civilização Brasileira.
- Ribeiro, M. P. (2018) « Une sémantique discursive en contraste : propositions d'une étude de vocabulaire politique en français et en portugais », *Langages* 210 : 87-104.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994/2005) *Grammaire méthodique du français*, Paris : Quadrige/PUF, 3^e édition.
- Simmel, G. (1908/2011) *Les pauvres*, Paris : Quadrige/PUF.
- Veniard, M. (2013) *La nomination des événements dans la presse. Essai de sémantique discursive*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Warczyk, R. (1981) « Antonymie, négation ou opposition ? », *La Linguistique* 17(1) : 29-48.

Documents de la Banque mondiale consultés

- Banque mondiale (1978) *Rapport sur le développement dans le monde 1978*, Washington : World Bank.
- (1990) *Rapport sur le développement dans le monde 1990 : La pauvreté*, Washington : World Bank/Éditions Economica.
- (2001) *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : Combattre la pauvreté*, Washington : World Bank/Éditions ESKA.
- (2004) *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : Des services pour les pauvres*, Washington : World Bank/Éditions ESKA.
- (2017) *Rapport annuel 2017 de la Banque mondiale : Mettre fin à l'extrême pauvreté, promouvoir une prospérité partagée*, Washington : World Bank Group.
- (2019) *Rapport annuel 2019 de la Banque mondiale : Mettre fin à la pauvreté, investir dans les opportunités*, Washington : World Bank Group.

Les rapports de la Banque mondiale sont accessibles à partir des sites Internet :
<https://www.worldbank.org/en/publication/wdr/wdr-archive>.
<https://openknowledge.worldbank.org/collections/19c6a992-5293-5a25-8d7e-557f668e3954>.
<https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports>.

Œuvres littéraires citées

- Hugo, V. (1862/2018) *Les Misérables*, Paris : Gallimard, Pléiade.
- Langlois, E. (1130/1969) *Le Couronnement de Louis : chanson de geste du XII^e siècle*, trad. A. Lanly, Paris : Honoré Champion.